



Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2006





L'AGENCE SE PRÉSENTE

les missions de l'Agence
chiffres clés
l'Agence dans ses grandes lignes
les conventions liant l'Agence et le ministère
repères

4
4
5
9
10



L'AGENCE CONSTRUIT

opérations judiciaires
opérations en études préalables
les études préalables en voie d'achèvement
des études préalables au concours de maîtrise d'œuvre
opérations en conception
opérations en chantier

opérations pénitentiaires
opérations pour majeurs
les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)
les quartiers de semi-liberté (QSL)
les quartiers courtes peines (QCP)
les opérations outre-mer
l'Agence modernise les plus grands centres pénitentiaires

13
14
18
22
25
29

33
35
39
40
41
42
44



L'AGENCE DÉVELOPPE

l'Agence maître d'ouvrage
partenariats public-privé
mesure de la performance
les problématiques foncières au cœur de l'activité de l'Agence
l'Agence sécurise et harmonise ses procédures
l'Agence prend en compte le développement durable
les missions transversales

50
52
53
54
56
57
58



L'AGENCE GÈRE

la gestion des ressources humaines
le budget de fonctionnement 2006
les éléments clés de la gestion 2006
l'exécution du budget par grands postes de dépenses

61
62
62
62



ANNEXES

lexique

63
64



La création de l'établissement public a fortement modifié le mode de gestion des programmes de construction du ministère de la Justice. Avec une augmentation rapide de son plan de charge, l'Agence dispose d'une centaine d'opérations dans le domaine judiciaire et pénitentiaire pour un portefeuille de 3 milliards d'euros ; elle est le principal service constructeur du Ministère, dont l'élargissement des missions a été consacré en 2006 par la modification de son statut lui conférant celui de maître d'ouvrage de plein exercice et par la signature de la première convention sur le palais de justice de Caen.

En 2006 l'Agence a piloté les études de conception avec les maîtres d'œuvre de nombreuses opérations et notamment la cour d'appel de Versailles, les palais de justice de Rouen, Pointe-à-Pitre et Chalon-sur-Saône, organisé les concours d'architecture pour les palais de justice de Douai, Montmorency, Chartres et Aix-en-Provence. Le palais de justice de Toulouse et l'extension de l'école nationale des greffes (ENG) en chantier se déroulent sans retard calendaire. Deux palais de justice ont été livrés à leurs utilisateurs : Thonon-les-Bains et Avesnes-sur-Helpe. Enfin une quinzaine d'opérations nouvelles ont été confiées à l'Agence, dont la plupart concernent la réhabilitation de monuments historiques.

Dans le domaine pénitentiaire, avec la signature de deux contrats en partenariat public-privé (PPP), et le lancement opérationnel des établissements pour majeurs en procédure classique tant sur le territoire métropolitain qu'Outre-mer c'est environ les trois quarts du programme de la LOPJ qui sont entrés dans une phase opérationnelle, permettant d'espérer des livraisons dès 2008. Il s'agit des établissements pénitentiaires de Mont-de-Marsan, Bourg-en-Bresse, Rennes, et le nouveau centre de La Réunion, ainsi que les opérations réalisées en PPP : Roanne, Nancy-Maxéville, Béziers, Lyon (premier lot), Poitiers-Vivonne, Le Mans-Coulaines, Le Havre (deuxième lot). Après un travail important consacré à la programmation des sept établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), dont le concept novateur sans précédent en France a été introduit par la LOPJ, la mise en œuvre conduite à un rythme soutenu aboutira à une mise à disposition de six établissements à l'administration pénitentiaire en 2007. Pour mener à bien ces opérations, l'acquisition de 30 terrains a été diligentée.

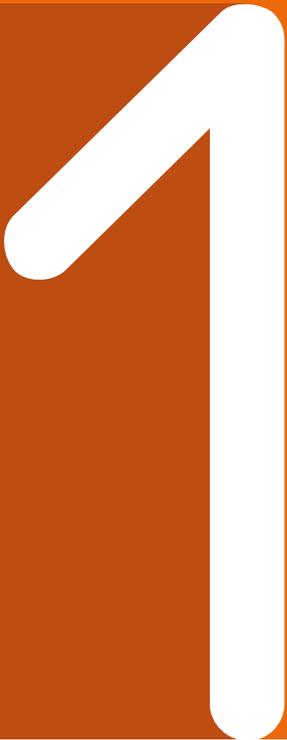
Les opérations de rénovation menées en site occupé ont également progressé : maison d'arrêt de Paris-La Santé et Marseille-Les Baumettes. Ainsi, des inaugurations symboliques par le Ministre sont intervenues en 2006 à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, avec la livraison des maisons d'accueil des familles, du mess et des 350 cellules rénovées marquant ainsi l'atteinte des trois objectifs de la LOPJ : améliorer les conditions d'accueil des familles, de travail du personnel et de détention.

Après cinq années d'intensive mise en œuvre du volet immobilier de la LOPJ, l'Agence est prête à contribuer et à prendre en charge les nouveaux défis immobiliers qui ressortiront des orientations de la Chancellerie à compter de 2007.

Christian Cléret
Directeur général



L'AGENCE SE PRÉSENTE PRÉS



les missions de l'Agence		PAGE	4
chiffres clés		PAGE	4
l'Agence dans ses grandes lignes		PAGE	5
les conventions liant l'Agence et le ministère		PAGE	9
repères 2006		PAGE	10

LES MISSIONS DE L'AGENCE

L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif créé par décret du 31 août 2001. Placé sous tutelle du ministère de la Justice, **il est son principal service constructeur.**

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la Chancellerie.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires sont composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, qui lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique. Ainsi, l'Agence met en place des concours de maîtrise d'œuvre, des marchés de conception-réalisation, mais aussi des procédures innovantes, tel le partenariat public-privé (PPP).

Le décret n° 2006-208 du 22 février 2006, relatif au statut de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice, a abrogé et remplacé le décret du 31 août 2001, qui avait créé l'Agence. Ce texte a consacré **un positionnement plus large de l'Agence dans la gestion de l'immobilier du ministère de la Justice.** Le nouveau décret élargit en effet ses missions à des problématiques d'assistance générale et d'expertise ; il diversifie les missions de réalisation de la commande publique de l'Agence en lui permettant d'exercer **la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage,** alors qu'elle ne pouvait agir précédemment que comme mandataire. Le décret étend les compétences de l'Agence aux contrats de partenariat conclus par l'ordonnance du 17 février 2004, qui inclut les services à la personne.



CHIFFRES CLÉS

L'Agence pilote une centaine de projets et dispose d'un portefeuille d'opérations d'environ 3 milliards d'euros en autorisations d'engagements :

- **2 milliards d'euros** pour les opérations confiées par la chancellerie, par le biais de conventions de mandat et d'études préalables, et depuis 2006 par des conventions de maîtrise d'ouvrage ;
- **1 milliard d'euros** pour les opérations du programme pénitentiaire réalisées en partenariat public-privé.

Au 31 décembre 2006 :

- **117 opérations immobilières** sont répertoriées hors PPP :
- **54 opérations** en mandat dans le domaine judiciaire et **26 projets** en études préalables ;
- **30 opérations** en mandat dans le domaine pénitentiaire et **7 projets** en études préalables.
- **13 opérations en PPP :**
- **11 opérations** pénitentiaires ;
- **2 projets** judiciaires.

Budget de fonctionnement :

En 2006, les dépenses réalisées au titre du budget de fonctionnement se sont élevées à **9,45 millions d'euros TTC.**



L'AGENCE DANS SES GRANDES LIGNES

Les services opérationnels

Pour exercer son cœur de métier de maître d'ouvrage, l'AMOTMJ s'appuie sur des équipes opérationnelles, encadrées par trois directeurs placés sous l'autorité du directeur général.

La plupart des équipes ont en charge un portefeuille comportant des opérations dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, couvrant les études préalables, la programmation et la phase de construction. Ces équipes sont constituées d'un directeur de programme, qui encadre plusieurs chefs de projets, un assistant technique et une secrétaire.

Les directeurs de programme et les chefs de projets sont ingénieurs, architectes, et disposent parfois des deux compétences. Les opérations qu'ils gèrent sont

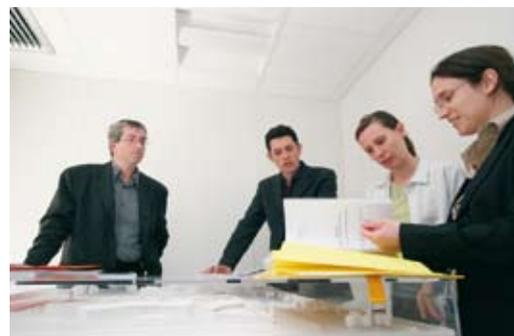
le plus souvent complexes : ils sont ainsi en relation avec des architectes, des entreprises et de nombreux assistants externes, tant dans les domaines de la programmation que des études techniques.

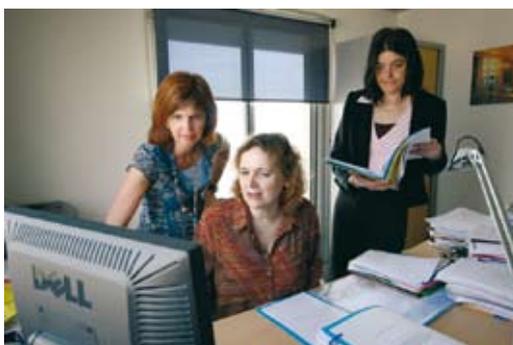
Des conseils juridiques et financiers sont associés dans les montages complexes, notamment pour les opérations réalisées en partenariat public-privé.

Les quatre mandants de l'Agence sont :

- la direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) ;
- la direction des services judiciaires (DSJ) ;
- la direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) ;
- la direction de la Protection judiciaire et de la Jeunesse (DPJJ).

Au niveau local, les chefs de cour et de juridiction, les directeurs régionaux des services pénitentiaires, les antennes régionales de l'Équipement et les chefs d'établissement mais aussi les préfetures et les directions départementales de l'Équipement (DDE) sont les interlocuteurs de l'Agence.





Les services transversaux

Ils sont regroupés au sein de la direction des Affaires juridiques, administratives et financières (DAF), qui a été réorganisée en septembre 2006, et qui réunit, sous la direction d'une directrice des Affaires juridiques, administratives et financières, assistée d'un secrétaire général, adjoint du DAF, deux sous-ensembles de services :

LES SERVICES D'APPUI AUX ÉQUIPES DE PROJET

- **Le service foncier et d'urbanisme** est responsable des acquisitions foncières effectuées pour le compte du ministère de la Justice. Il suit le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui-conseil auprès des équipes pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.
- **Le service juridique et des marchés** apporte son expertise aux équipes pour le montage juridique des projets de marchés et vérifie ensuite leur cohé-

rence par rapport aux dispositions prévues par les textes de la commande publique. Il assure la bonne présentation des dossiers soumis aux différentes commissions internes (commission d'appels d'offres, dialogue compétitif) ou organismes externes (commission marché public de l'État).

- **Le service du financement des opérations et du contrôle de gestion** suit la comptabilité des opérations d'investissement, prépare les budgets annuels en liaison avec les directions de programme du ministère, établit les tableaux de bord, les indicateurs de gestion et de suivi des opérations, suit le respect des coûts et de délais de livraison, établit les prévisions de consommation d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement. Il fournit à la direction générale de l'Agence, aux directions du ministère de la Justice et aux autorités de tutelle des tableaux de bord mensuels et trimestriels, relatifs au déroulement et à l'avancement des opérations et aux dépenses budgétaires correspondantes.

LES SERVICES DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- **Le service des ressources humaines** gère le personnel : recrutement, gestion des contrats de travail, paie, formation continue, gestion des instances paritaires, etc.
- **Le service du budget et de la logistique** gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, assure l'ordonnement des dépenses et des recettes, est responsable des locaux et de la logistique ainsi que de la maintenance des moyens informatiques.
- **Le centre de ressources « archives/documentation » créé en 2006** dans la direction organise le versement des archives provenant des équipes de projet, établit le tableau de gestion des archives, prépare le plan de classement des dossiers et gère la photothèque.



LE SERVICE CABINET/COMMUNICATION

• **Directement rattaché au directeur général, il assure les fonctions de cabinet et de communication institutionnelle.** Il appuie également les équipes de projet dans la communication de leurs opérations. Il pilote en particulier les opérations symboliques de l'Agence : cérémonies de première pierre et de remise des clés. Il a aussi en charge la relation presse.

Les services de la direction générale, du service cabinet/communication et de la DAF sont communs à l'AMOTMJ et à l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP). L'Agence assure la gestion de l'EPPJP dans le cadre d'une convention de gestion conclue le 14 mai 2004 entre les deux établissements, conformément à leurs dispositions statutaires respectives.



Organigramme

Christian CLÉRET
Directeur général

Liliane GUIGNIER
Service cabinet/communication

Quang-Dang TRAN
Directeur, adjoint du DG

Hélène ABEL
Directrice*

Henri VICHARD
Directeur

Claudine RENOÛ-FAGES
Directrice des affaires administratives,
juridiques et financières **

Eric REGAZZO
Secrétaire général, adjoint du DAF ***

Julie de ROUJOUX
Équipe de projet 2
Directrice de programme

Frédérique FRANÇ
Équipe de projet 1
Directrice de programme

Guy GARCIN
Équipe de projet (PPP)
Directeur de programme

Thierry AMSELEK
Service juridique et des marchés

Marie-Luce COLONNA
Service des ressources humaines

Agnès NOUY
Équipe de projet 5
Directrice de programme

Xavier BRUSSEAU
Équipe de projet 3
Directeur de programme

Diane POUGET
Équipe de projet (PPP)
Directrice de programme

Valérie SAPLANA
Service foncier et d'urbanisme

Paul GUINET
Service du budget et de la logistique

Jean-Pierre DAGUENET
Équipe de projet (Outre Mer)
Directeur de programme

Roger LICHTLE
Équipe de projet 6
Directeur de programme

Gilles DUFOUR
Service du financement des opérations
et du contrôle de gestion

Myriam BESNARD
Centre de ressources
archives-documentation

Jean-Paul HERSANT
Équipe de projet 7
Directeur de programme

Gérard COLLOMB
Agent comptable

* Pierre Carme, directeur jusqu'au 1^{er} juillet 2006
** Jean-François Guillot jusqu'au 30/11/2006
*** Claudine Renou-Fages jusqu'en décembre 2006

Composition du conseil d'administration de l'AMOTMJ (17 membres)

PRÉSIDENT

- M. Jean-Raphaël ALVENTOSA, Conseiller maître à la Cour des comptes*

MEMBRES DE DROIT (7)

- Le directeur de l'Administration pénitentiaire ou son représentant**
- Le directeur des services judiciaires ou son représentant**
- Le directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse ou son représentant**

- Le directeur de l'Administration générale et de l'Équipement ou son représentant**
- Le directeur du Budget ou son représentant (ministère de l'économie et des Finances)
- Le directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction ou son représentant (ministère de l'Équipement)
- Le Directeur général des Collectivités locales ou son représentant (ministère de l'Intérieur)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (7)

- M. Charles CATTEAU, premier président de la cour d'appel de Grenoble (arrêté du 27 octobre 2005)
- M. René ELADARI, Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées*
- M. Jacques FAYEN, procureur général près la cour d'appel de Nîmes*

- M. Patrice MAYNIAL, Avocat général près la Cour de cassation*
- M. Alain OHREL, Ancien Préfet de région, ancien conseiller d'État en service extraordinaire*
- Mme Nadine PIQUET, Directrice de la maison centrale de Poissy*
- M. Jean-Charles TOULOUZE, Directeur régional des services pénitentiaires de Paris*

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE ÉLUS DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (2)

- M. Jean-Paul HERSANT, Directeur de programme***
- M. Grégory RENAUX, Responsable logistique***

* décret du 30 décembre 2004
** ministère de la Justice
*** élections du 18 novembre 2004

LES CONVENTIONS LIANT L'AGENCE ET LE MINISTÈRE

Les opérations prises en charge par l'Agence résultent de conventions qui lui sont passées par le ministère de la Justice, dont le contenu est défini en lien avec la nature de la commande, conformément aux dispositions de son décret statutaire. On distingue :

LES CONVENTIONS D'ÉTUDES PRÉALABLES

Elles concernent des projets d'opérations (26 judiciaires et 7 pénitentiaires) et des commandes d'études de faisabilité ou de programme (6 ensembles d'études). Ces travaux d'études, d'expertise ou de faisabilité sont préalables aux mandats qui représentent les commandes fermes passées par le ministère à l'Agence.

LES CONVENTIONS DE MANDAT

Elles correspondent aux opérations réalisées par l'Agence en qualité de mandataire, au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP du 12 juillet 1985). Il existe aujourd'hui huit conventions de mandat « actives », soit judiciaires (regroupant 54 opérations), soit pénitentiaires (regroupant 30 opérations). Au 31 décembre 2006, le montant des autorisations d'engagements attribuées à l'Agence pour les opérations couvertes par des conventions de mandat et d'études préalables s'élevait à 1,933 milliards d'euros, dont 62,59 % avaient fait l'objet d'engagements juridiques (marchés passés par l'Agence). Le ministère a versé à l'Agence, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2006, 642,9 millions d'euros (crédits de paiement) pour honorer les dépenses liées aux opérations. L'Agence avait consommé à la même date 97,79 % de ces crédits de paiement, soit un total de 628,2 millions d'euros représentant un taux d'exécution des conventions de 27,54 %.

LES CONVENTIONS PASSÉES

POUR LA GESTION DU PROGRAMME PPP

La convention signée le 22 juillet 2004 concerne le montage d'opérations sous le régime de baux avec option d'achat sur des terrains dont les concessionnaires auront reçu une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (dispositif dit « AOT-LOA »). Elle concerne également, depuis son dernier avenant intervenu en février 2006, la réalisation de contrats de partenariat passés en vertu de l'ordonnance du 17 juin 2004. Une convention a été conclue entre l'Agence et le ministère, pour la réalisation d'une étude préalable concernant la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé, en partenariat public-privé. Les programmes de PPP du ministère de la Justice représentent potentiellement un milliard d'euros en équivalent investissement.

AUTRES CONVENTIONS

Le 13 décembre 2004, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane. L'antenne Antilles-Guyane, outre la conduite des opérations confiées en propre à l'Agence dans ces départements d'outre-mer, assure des prestations de conseil et d'assistance aux services du ministère pour l'entretien du patrimoine judiciaire et pénitentiaire. L'Agence gère également deux conventions d'assistance foncière, l'une pour la réalisation des acquisitions dans le domaine judiciaire, l'autre dans le domaine pénitentiaire.

INTERVENTION POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez une convention de mandat relevant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez. Le ministère de la Justice a, de son côté, signé avec ladite communauté un protocole prévoyant un subventionnement de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération.



REPÈRES 2006



JANVIER

- Visite du ministre à la MA de Nantes et présentation de l'EPM d'Orvault à la mairie
- Jury de maîtrise d'œuvre du QCP de Fleury-Mérogis
- **Démarrage des travaux de l'ENG**
- Démarrage des travaux de rénovation des bâtiments d'hébergement de la MA hommes de Fleury-Mérogis
- Démarrage des travaux de VRD généraux de la MA de Fleury-Mérogis

FÉVRIER

- **Signature du premier contrat PPP, avec Optimep4**
- Jury de maîtrise d'œuvre du QCP de Toulouse-Seysses
- Livraison du TPE-CHP de Pointe-à-Pitre
- Conseil d'administration

MARS

- **Conférence de presse du préfet et journées portes ouvertes au PJ de Toulouse (vestiges)**
- Démarrage des travaux de l'EPM d'Orvault



JUILLET

- **Visite du ministre à l'EPM de Quiévrechain**
- Visite du ministre à Vivonne
- Obtention du permis de construire du CP de Rennes Vezin-le-Coquet
- Obtention du permis de construire du CP de Nancy-Maxéville
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre de la cour d'appel de Fort-de-France
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du nouveau TGI de Chartres
- Jury de candidatures du CP de Corse-du-Sud
- Jury de candidatures du PJ d'Aix-en-Provence (site Pratési)
- Jury de candidatures du PJ de Douai

AOÛT

- Dépôt du permis de démolir de la MA de Pointe-à-Pitre pour construction du nouveau PJ
- Dépôt des permis de construire pour les QCP de Fleury-Mérogis et Toulouse-Seysses
- **Dépôt du permis de construire du TC-CPH de Bobigny**

SEPTEMBRE

- **Jury de candidatures du PJ de Chartres**
- Conseil d'administration



AVRIL

- Signature de la convention État/Ville de Chartres/conseil général d'Eure-et-Loir pour la construction du nouveau PJ de Chartres
- **Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du TI-CPH de Montmorency**
- Démarrage des travaux de Ducos (intra-muros)

MAI

- Signature de la convention État/Région Picardie/Département de l'Aisne/Ville de Laon pour la réhabilitation du palais épiscopal de Laon
- **Obtention du permis de construire du CD de Roanne**
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre du PJ de Douai
- Livraison de 350 cellules remises en état a minima de la MA de Fleury-Mérogis
- Démarrage des travaux du CP de Saint-Denis de la Réunion

JUIN

- Obtention du permis de construire de la MA de Lyon
- Démarrage des travaux du CD de Roanne
- Démarrage des travaux du CP de Mont-de-Marsan
- Démarrage des travaux de l'EPM de Porcheville
- **Conseil d'administration**
- Obtention d'avis favorable de la MAPPP pour le 3^e lot de PPP et lancement de l'AAPC
- Jury de candidatures du PJ de Montmorency



OCTOBRE

- Signature du deuxième contrat PPP, avec Quille (mandataire)
- Cérémonie de remise des clés du PJ de Thonon-les-Bains
- **Cérémonie de pose de première pierre du CP de Mont-de-Marsan**
- Démarrage des travaux de la MA de Lyon
- Démarrage de la première séquence de travaux de rénovation du CP des Baumettes (rénovation des porteries)

NOVEMBRE

- **Inauguration des trois maisons d'accueil des familles et du mess Arena de la MA de Fleury-Mérogis par le ministre de la Justice**
- Obtention du permis de construire de la cour d'appel de Versailles
- Jury de candidatures des MC de Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil
- Démarrage des travaux de la MA de Lyon

DÉCEMBRE

- Signature d'un protocole d'accord entre la Ville et l'État pour le PJ de Rouen
- Signature du protocole d'accord et de la convention LOPSI entre l'État et la communauté d'agglomération du Grand Rodez pour la construction de la nouvelle MA de Rodez
- **Cérémonie de remise des clés du PJ d'Avesnes-sur-Helpe**
- Envoi de l'AAPC de la MA de Paris-La Santé
- Dépôt du permis de construire du nouveau PJ de Pointe-à-Pitre et de Rouen
- Obtention du permis de construire du CP de Béziers
- Jury de maîtrise d'œuvre du PJ de Montmorency
- Jury de candidatures du PJ d'Aix-en-Provence (site Carnot)
- Conseil d'administration

L'AGENCE

CONSTRUIT

opérations judiciaires		PAGE 13
opérations en études préalables		PAGE 14
les études préalables en voie d'achèvement		PAGE 18
des études préalables au concours de maîtrise d'œuvre		PAGE 22
opérations en conception		PAGE 25
opérations en chantier		PAGE 29
opérations pénitentiaires		PAGE 33
opérations pour majeurs		PAGE 35
les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)		PAGE 39
les quartiers de semi-liberté (QSL)		PAGE 40
les quartiers courtes peines (QCP)		PAGE 41
les opérations outre-mer		PAGE 42
l'Agence modernise les plus grands centres pénitentiaires		PAGE 44



OPÉRATIONS JUDICIAIRES

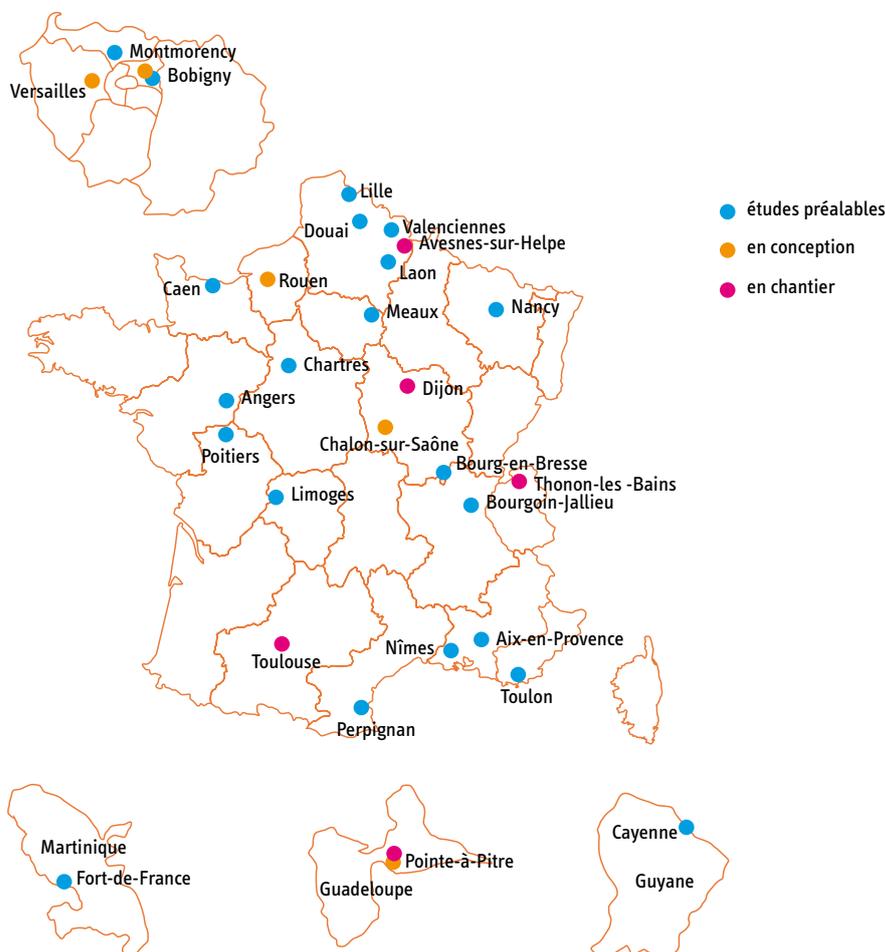
La politique d'investissement en matière judiciaire s'inscrit dans la continuité d'un effort de modernisation du patrimoine soutenu depuis les années 1990. Le travail à accomplir reste immense compte tenu de la situation du parc immobilier judiciaire.

En effet, avec 2 200 000m² SHON de surfaces, le patrimoine se caractérise à la fois par son importance, son éclatement (plus de huit-cents sites), son état de vétusté, d'exiguïté et d'inadaptation par rapport aux exigences d'une Justice efficace et moderne.

L'Agence a mis en œuvre, dès les études de programmation en 2003 et 2004, un ensemble de projets de constructions et de réhabilitations de palais de justice s'inscrivant dans le volet judiciaire de la loi d'orientation et de programmation judiciaire du 9 septembre 2002 (LOPJ). Plusieurs concours ont été lancés en 2005. L'année 2006 voit se concrétiser la mise en route de ces opérations avec l'attribution de nombreux marchés de maîtrise d'œuvre et le démarrage des études de conception. L'activité de l'Agence dans la gestation architecturale des nouveaux projets a été ainsi un des points les plus marquants et les plus exigeants, compte tenu de la grande complexité des programmes, des enjeux patrimoniaux et urbains qui s'attachent aux projets.

Parallèlement, de nouvelles opérations judiciaires en études préalables ont été confiées à l'Agence en 2006, témoignant ainsi de la volonté de la Chancellerie de poursuivre de manière soutenue l'effort de modernisation des juridictions. Pour l'Agence, les objectifs de son action sont au service de cette politique : amélioration du fonctionnement de la Justice, rationalisation des implantations, maîtrise des coûts, prise en compte des évolutions de l'organisation judiciaire et des nouvelles technologies, accompagnement des utilisateurs.

Opérations judiciaires en France et DOM-TOM par stade d'avancement



Opérations en études préalables

Ces opérations, de taille et de nature assez différentes, se caractérisent majoritairement par **des problématiques d'extension-restructuration ou patrimoniales (comme Valenciennes ou Angers), et des contraintes de projet en milieu occupé**. Le premier travail s'est fait en lien avec les antennes régionales de l'équipement pour capitaliser les études déjà effectuées dans les années précédentes, pour adapter ses méthodes d'études et son expertise aux types d'enjeux posés par ces opérations – et sans doute par d'autres opérations à venir. Il s'est agi ensuite d'organiser les études et les montages d'opérations en intégrant encore plus en amont les questions architecturales et urbaines. **Plusieurs des opérations étudiées présentent des contraintes particulières liées à la protection des monuments historiques ou des enjeux de restauration patrimoniale**. Dans un triple souci de cadrer les interventions les plus respectueuses du patrimoine, de rendre compatible la restauration des bâtiments avec un nouvel usage fonctionnel adapté à la justice moderne et de maîtriser les coûts, l'AMOTMJ a élaboré en concertation avec le ministère de la Culture une méthodologie claire d'approche des monuments historiques, incluant la recherche historique et l'inventaire, une programmation articulée avec des études préliminaires relevant des monuments historiques et des méthodes de sélection de maîtres d'œuvre permettant à la fois un projet global pour les besoins judiciaires et un projet de restauration. Sur le plan fonctionnel, un même constat est souvent posé depuis plusieurs années : les difficultés des juridictions liées au manque de superficie et à la dispersion sur plusieurs sites ne permettent pas d'assurer le meilleur service public de la Justice pour les citoyens. **Le but des schémas d'organisation fonctionnels est d'étudier ou d'actualiser les différents scénarios de regroupement de juridictions en relation avec les utilisateurs concernés, et de préconiser les meilleurs.**

ANGERS | Maine-et-Loire

Rénovation et réhabilitation du palais de justice

Les juridictions d'Angers sont installées sur trois sites :

- le site historique situé sur la place du Maréchal Leclerc qui accueille la cour d'appel, le TGI et le TI ;
- Le conseil des prud'hommes, initialement installé sur le site historique, qui a investi récemment avec une partie du SAR un bâtiment situé rue Préboudelle, acquis par le ministère de la Justice ;
- le tribunal de commerce situé dans un bâtiment 19, rue René Rouchy.

Le bâtiment historique, datant du XIX^e siècle et remarquablement situé en centre-ville face à une grande esplanade, est représentatif de l'architecture judiciaire de l'époque. Ses façades et toitures sont

classées à l'inventaire des monuments historiques.

La conduite des études de faisabilité en vue du réaménagement du bâtiment existant a été confiée à l'AMOTMJ en 2006.

Des juridictions installées sur trois sites



CHIFFRES CLÉS

221 magistrats et fonctionnaires
6 salles d'audiences
18 000 m² SHON

BOBIGNY | Seine-Saint-Denis

Réhabilitation et extension pour le regroupement des juridictions – TGI et TI



Réhabiliter le bâtiment existant et créer des surfaces supplémentaires

Le TGI de Bobigny est l'une des plus grandes juridictions de France et la deuxième pour l'activité pénale. Le bâtiment qui l'abrite date de 1987. Sa surface, de 23 000 m² SHON environ, s'avère aujourd'hui très insuffisante au regard de la croissance de l'activité judiciaire et des effectifs projetés par la direction des services judiciaires. Le TI, situé à proximité du palais de justice, dans des locaux mis à disposition par le conseil général de Seine-Saint-Denis, sera regroupé avec le TGI. **Les études préalables qui démarrent en 2007 vont permettre de définir le scénario de réorganisation des juridictions.**

CALENDRIER

2007-2008 : programmation

CHIFFRES CLÉS

649 magistrats et fonctionnaires
23 000 m² SHON

BOURG-EN-BRESSE | Ain

Nouveau palais de justice pour le regroupement des juridictions

CHIFFRES CLÉS

TGI : 99 magistrats et fonctionnaires

TI : 21 magistrats et fonctionnaires

CPH : 52 conseillers, 5 fonctionnaires

TC : 32 juges consulaires et agents

7 800 m² SHON

Les juridictions de Bourg-en-Bresse sont situées sur plusieurs sites :

– le TGI, situé en centre-ville dans des locaux mis à disposition par la Ville et le conseil général à titre gratuit. Il s'agit de trois bâtiments, le principal date du début du xx^e siècle, et les deux autres des années 1960 à 1980 ont bénéficié d'une rénovation récente ;

– le TI, le TC et le CPH occupent des locaux loués à la chambre de commerce et d'industrie.

Les locaux du TGI, d'une surface insuffisante, présentent des problèmes de fonctionnalité, de sûreté et d'accessibilité, qui ont conduit au tout début de l'année 2007 à louer de nouveaux locaux pour l'aide juridictionnelle, le tribunal pour enfants (TPE), les

juges d'application des peines (JAP).

Dans ce contexte, **la conduite des études de faisabilité en vue de regrouper l'ensemble des juridictions sur un nouveau site a été confiée à l'Agence en 2006.**

Neuf sites d'implantation proposés par la commune sont à l'étude, en vue de faire des propositions au cours de l'année 2007.

Neuf sites d'implantation à l'étude

LIMOGES | Haute-Vienne

Nouveau palais de justice pour le regroupement des juridictions

Quatre scénarios à l'étude



CHIFFRE CLÉ

11 900 m² SHON

Le terrain pressenti dès les années 1980 afin d'accueillir un projet de regroupement des juridictions de Limoges – principalement le tribunal de grande instance (TGI) et le tribunal d'instance (TI) – est une parcelle relativement enclavée, ne présentant pas un linéaire très important le long de la voie principale (rue de la Mauvendièrre). **L'AMOTMJ travaille sur un aménagement de la parcelle suffisamment cohérent sur le plan urbain et au regard du fonctionnement du futur établissement.** L'hypothèse de regroupement des juridictions sur le

site mitoyen dit des Carmes a été abandonnée. À ce stade se greffe aussi l'idée de regrouper le tribunal de commerce (TC) et le conseil des prud'hommes (CPH). Parallèlement, le départ du TGI doit permettre à la cour d'appel de se redéployer au sein du palais et de pouvoir y accueillir son service administratif régional (SAR).

Quatre scénarios sont en cours d'étude, faisant intervenir les intérêts du ministère de la Justice, du conseil général, de la Ville et les prérogatives du ministère de la Culture.

MEAUX Seine-et-Marne

Extension et restructuration du palais de justice – TGI, TI et CPH



Une activité en évolution

Le palais de justice de Meaux abrite actuellement trois juridictions : TGI, TI et CPH. L'évolution de l'activité nécessite davantage de superficie.

Il est donc envisagé de rénover et d'agrandir sur une parcelle voisine le bâtiment actuel datant de 1986. Cette opération requiert des études complémentaires en vue de la maîtrise du foncier et pour mener la programmation.

CHIFFRES CLÉS

220 magistrats et fonctionnaires
8 salles d'audience (et 11 salles d'audience de cabinet)
9 600 m² SU

NÎMES Vaucluse

Nouveau palais de justice

Les juridictions nîmoises sont actuellement réparties sur quatre sites. **L'objectif de l'opération est de réorganiser l'ensemble des juridictions** (cour d'appel, TGI, TI, TC et CPH) **sur un nombre restreint de sites et de pallier le manque de surfaces** afin d'assurer un fonctionnement des juridictions dans des conditions optimales.

Dans ce cadre, l'étude de la réalisation du nouveau palais de justice dans la ZAC de la gare centrale, au sein d'une grande opération d'aménagement menée par la Ville de Nîmes, a été confiée à l'AMOTMJ. Le nouvel édifice pourrait abriter le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance.



Pallier le manque de surfaces

CALENDRIER

2007 : études de programmation

CHIFFRES CLÉS

178 magistrats et fonctionnaires
12 000 m² SHON

POITIERS Vienne

Réorganisation des juridictions – TGI, TI, CPH, TC

CHIFFRES CLÉS

TGI : 77 magistrats et fonctionnaires
TI : 17 magistrats et fonctionnaires
CPH : 55 conseillers et fonctionnaires
TC : 26 juges consulaires et agents
 6 salles d'audience
 8 500 m² SU



.....
Étude de deux scénarios

L'AMOTMJ, en charge du pilotage des études préalables depuis le mois de septembre 2006, conduit l'étude de deux scénarios. Le premier consiste en un transfert de l'ensemble des juridictions vers le site du lycée des Feuillants que le ministère pourrait acquérir ; le second consiste à maintenir la cour d'appel dans le palais historique et à transfé-

rer l'ensemble des autres juridictions sur ce même site des Feuillants.

Ces scénarios feront l'objet d'une étude comparative fonctionnelle, technique et économique menée par l'Agence. Les conclusions seront remises au début de l'année 2007.

VALENCIENNES Nord

Regroupement des juridictions – TGI, TI, CPH (TC en option)

CALENDRIER

2007 : scénarios d'occupation, études techniques, programmatiques et économiques

CHIFFRES CLÉS

225 magistrats et fonctionnaires à horizon 2020 (TGI, TI, CPH)
 5 salles d'audience
 5 600 m² SU (3 juridictions)

L'objectif est de regrouper les juridictions qui souffrent aujourd'hui de dysfonctionnements lourds dans leurs bâtiments respectifs, et de permettre ainsi une meilleure lisibilité des institutions et une mutualisation des espaces communs.

Selon les scénarios d'occupation du site, le TC pourrait aussi être compris dans ce regroupement.

Une hypothèse consiste à réhabiliter à cet effet l'hôtel du Hainaut. Situé en centre-ville, il présente une identité architecturale forte en raison de sa cohérence morphologique et de son écriture particulière. Édifié au XVIII^e siècle et caractérisé notamment par la présence d'éléments monumentaux importants (chapelle), il est classé monument historique.

En 2006, de premières investigations internes à l'AMOTMJ ont été conduites pour analyser les qualités et contraintes du bâtiment, établir un cadrage programmatique pour les juridictions concernées et réfléchir sur l'adaptabilité de celui-ci au fonctionnement judiciaire.

Valenciennes Métropole (communauté d'agglomération) définit cette opération comme une action prioritaire de sa politique.

La préservation respectueuse d'un monument classé



PERPIGNAN | Pyrénées-Orientales

Extension-restructuration du palais de justice



Cerner les enjeux urbains et patrimoniaux associés au projet

Le pilotage des études préalables mené depuis mars 2006 a conduit à proposer différentes options d'extension-restructuration, validées par les juridictions en décembre 2006. Leur étude comparative approfondie permettra le choix d'un scénario préférentiel sur la base duquel sera établi le programme de l'opération, dans le courant de l'année 2007.

En parallèle, la collaboration avec les acteurs institutionnels locaux a été initiée en 2006, en vue de mieux cerner les enjeux urbains et patrimoniaux associés au projet.

CHIFFRES CLÉS

TGI : 170 magistrats et fonctionnaires
TI : 37 magistrats et fonctionnaires
CPH : 96 conseillers, 14 fonctionnaires
TC : 42 juges consulaires et agents
 9 salles d'audience
 7 000 m² SU

Les études préalables en voie d'achèvement

L'année 2006 a aussi été celle de la maturation des études préalables, concernant quelques opérations de restructuration particulièrement complexes : TGI de Laon et de Lille, Caen (palais Fontette), Nancy (TGI et cour d'appel). Ces opérations ont nécessité des démarches d'études massives, incluant des programmations et études techniques poussées, ainsi que des études architecturales et urbaines de faisabilité. De plus, dans une majorité de cas, des études patrimoniales ont été nécessaires, comme à Nancy. À l'occasion de ces études, l'Agence a mis à l'épreuve et conforté son expertise dans la conduite et le montage d'opérations de grande complexité.

LILLE | Nord | Rénovation du TGI



Une opération ambitieuse de rénovation de la tour

CALENDRIER

2005 : études de scénarios de faisabilité
2006 : études de programmation

CHIFFRES CLÉS

370 magistrats et fonctionnaires
 30 000 m² SHON

PARTENAIRES

Coteba Nord, AMO programmation
 Cabinet Casso, préventionniste

Conçu par l'architecte Jean Willerval, le palais de justice de Lille a été mis en service en 1968.

Les études engagées en 2005 sur le schéma de fonctionnement des juridictions et sur le diagnostic technique du bâtiment se sont poursuivies en 2006. Elles ont permis de **préconiser une opération ambitieuse de rénovation de la tour accueillant le**

TGI, une meilleure organisation des services dans le bâtiment, une réhabilitation technique complète et une remise à niveau du bâtiment conformément à la réglementation sur les immeubles de grande hauteur (IGH). L'Agence a achevé la rédaction d'un programme fonctionnel et la mise au point du schéma de mise en sécurité du bâtiment.

CAEN | Calvados

Réhabilitation et extension du palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI et CPH

CALENDRIER

2007 : concours de maîtrise d'œuvre
2008 – 2009 : études de conception
2010 – 2013 : travaux
2014 : livraison

CHIFFRES CLÉS

195 magistrats et fonctionnaires
6 salles d'audience
7 000 m² SU

PARTENAIRE

Atheqram, programmation

Le palais Fontette qui abrite le TGI date du XVIII^e siècle. Il est en partie inscrit à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques. Aujourd'hui, il n'est plus adapté à son affectation.

En outre, la cour d'appel, la cour d'assises, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes, installés dans le nouveau palais situé place Gambetta, y sont trop à l'étroit.

Les objectifs de l'opération consistent à regrouper trois juridictions de 1^{er} degré – TGI, TI et CPH – afin de mutualiser les espaces et d'améliorer leur fonctionnement. Cette meilleure fonctionnalité se caractérisera aussi par la création d'un guichet unique des greffes, l'implantation de six salles d'audience et la sécurisation du bâtiment.

Une attention particulière sera portée à l'intégration urbaine du bâtiment en renforçant son insertion et en mettant en valeur les éléments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le bâtiment nécessite une importante remise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité de personnes à mobilité réduite.

L'année 2006 a été consacrée à la rédaction du pro-

gramme et d'un cahier des charges de construction préservant le monument inscrit et définissant les différents « gabarits » possibles.

Par ailleurs, les discussions avec les collectivités territoriales ont été activement poursuivies et ont permis de parvenir à un accord de partenariat : les collectivités participent financièrement à cette opération à hauteur de 4,75 millions d'euros – accord concrétisé par la signature des conventions de participation le 5 mars 2007. **Fin 2006, pour préparer le lancement opérationnel du projet de Caen, une convention de maîtrise d'ouvrage entre la chancellerie et l'Agence a été signée.**



Préservation et extension respectueuse d'un monument inscrit

CALENDRIER

2013 : livraison

CHIFFRES CLÉS

59 magistrats et fonctionnaires
4 300 m² SHON

Le palais épiscopal de Laon abrite le TGI. Situé au cœur de la cité médiévale et mitoyen de la célèbre cathédrale, ce bâtiment est classé monument historique. Sa construction a démarré au XIII^e siècle.

La principale problématique est patrimoniale. Il s'agit en effet, tout en mettant en valeur le



LAON | Aisne

Rénovation du TGI

patrimoine, de permettre la mise en œuvre d'un TGI du XXI^e siècle avec des conditions optimales de fonctionnement. La complexité de l'opération est accrue par la réalisation des travaux en site occupé et la consolidation en sous-œuvre du bâtiment qui connaît aujourd'hui de nombreux désordres structurels.

En 2006, une convention de financement de l'opération a été signée entre l'État, la Région Picardie, le Département de l'Aisne et la Ville de Laon. **Les collectivités territoriales financent le projet à hauteur de 40 %.**

Mettre en valeur le patrimoine

NANCY | Meurthe-et-Moselle

Restructuration et extension de la cour d'appel

Respecter les monuments historiques

La cour d'appel de Nancy occupe l'hôtel Beauveau-Craon, édifié par Bofferand en 1716 sur le flanc est de la place de la Carrière. Cet ensemble immobilier, qui a connu des modifications et des adjonctions – notamment lors de l'installation de la cour souveraine en 1750 –, offre toutefois une cohérence architecturale qui a justifié son classement au titre des monuments historiques. L'hôtel mitoyen au sud, communément appelé hôtel des Pages, appartient également au ministère de la Justice. Il est inscrit pour partie à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les immeubles sont par ailleurs situés dans les périmètres de protection de la place Stanislas et du jardin de la Pépinière. L'Agence s'est vu confier en 2005 les études de faisabilité d'un projet de regroupement des deux hôtels. Pour ce faire, trois études sont menées, concernant la programmation fonctionnelle, les



prescriptions à prendre en compte au titre des monuments historiques et les archives de l'ensemble des bâtiments judiciaires de Nancy. Ces études ont permis d'établir fin 2006 des scénarios d'aménagement pour les deux hôtels. Parmi d'autres critères, l'évaluation des coûts prévue pour 2007 constituera un élément de décision important.

Des réflexions menées en 2006 se sont aussi dégagées des éléments de méthodologie sur les modalités de coopération entre le ministère de la Culture, ses représentants locaux et l'Agence, qui augurent une coopération plus soutenue.

CALENDRIER

2005 : études de faisabilité
2006 : attribution des marchés d'études préalables et de diagnostic

CHIFFRES CLÉS

150 magistrats et fonctionnaires
5 000 m² SHON

PARTENAIRES

Quatre+ Conseil/EICP, programmation
Serda, diagnostic des archives
BECSI EIC, diagnostic technique
Ministère de la Culture
DDE de la Meurthe-et-Moselle

Restructuration de la cité judiciaire



Diagnostiquer et corriger les dysfonctionnements

L'AMOTMJ mène une démarche de diagnostic de la cité judiciaire. Celle-ci, édifiée dans un quartier résidentiel de Nancy, regroupe le TGI, le TI, le TC et le CPH. Elle présente des dysfonctionnements techniques et des difficultés d'usage que déplorent les juridictions. L'Agence dispose d'un audit technique exhaustif du bâtiment et s'attache également à développer une analyse des dysfonctionnements relevés dans le mode d'occupation des locaux, afin de proposer les solutions optimales.

Enfin, l'étude transversale de diagnostic des archives judiciaires initiée par l'Agence au niveau de la cour d'appel porte principalement sur celles de la cité judiciaire, où des actions doivent impérativement être menées.

L'année 2006 a permis d'aboutir avec les juridictions à un scénario de réorganisation des unités dans la cité judiciaire. La prochaine étape concerne la programmation proprement dite.

Les études croisées, conduites tant au niveau de la cour d'appel que de la cité judiciaire, seront confrontées par l'Agence dans le cadre d'une synthèse prévue au premier semestre 2007.

CALENDRIER

3^e trimestre 2006 : fin des études préalables
Fin 2007 : synthèse des études sur la cité judiciaire et sur la cour d'appel

CHIFFRES CLÉS

340 utilisateurs
17 000 m² SHON

PARTENAIRES

Serda, archives
Polyprogramme, préprogramme
BECSI-EIC, diagnostic technique

Deux études préalables menées dans un contexte particulier : le contrat de partenariat

BOURGOIN-JALLIEU_{Isère}

Nouveau palais de justice – TGI, TI et CPH

CALENDRIER

2007 : finalisation de la programmation

Fin 2007 : lancement de l'opération en partenariat public-privé

CHIFFRES CLÉS

133 magistrats et fonctionnaires
4 salles d'audience
7 000 m² SHON

PARTENAIRES

Athegram/Gecob, programmation
CA Ingénierie (HQE)
DDE de l'Isère

Le projet consiste à regrouper les trois juridictions berjalliennes sur un seul site : le TGI et le TI situés dans le palais actuel et le conseil des prud'hommes localisé sur un site moins central.

L'emplacement du futur palais se situe dans une zone en plein développement urbain. Les discussions en cours avec la Ville concernent les questions d'insertion urbaine du futur palais.

L'opération du palais de justice de Bourgoin-Jallieu est l'une des deux opérations judiciaires pilotes dont le gouvernement a décidé à l'automne 2005 d'engager la mise en œuvre en contrat de part-

nariat (ordonnance du 17 juin 2004). Il est prévu de confier au partenaire privé le financement, la construction et l'exploitation-maintenance du futur palais de justice, ainsi qu'un certain nombre de services (gardiennage, sécurité, etc.). La durée envisagée du futur contrat est de 25 à 30 ans. L'objectif du ministère de la Justice est en outre de réaliser une opération « haute qualité environnementale » (HQE).

L'année 2006 a été consacrée aux études de programmation en concertation avec les utilisateurs, fortement associés à la définition du projet.

Une opération judiciaire pilote

TOULON_{Var}

Extension et restructuration du palais de justice – TGI et TI

CALENDRIER

2007 : finalisation de la programmation

Fin 2007 : lancement de l'opération en partenariat public-privé

CHIFFRES CLÉS

252 magistrats et fonctionnaires
12 salles d'audience
5 500 m² SHON de restructuration
6 000 m² SHON de construction neuve

PARTENAIRES

Ville de Toulon
APOR, programmation
th1 Agence Villien, étude urbaine
DDE du Var



Le TGI et le TI sont implantés sur deux sites : le palais de justice actuel et le palais Leclerc.

L'opération vise à restructurer une surface d'environ 5 500 m² SHON dans le palais actuel et à construire une surface neuve d'environ 6 000 m² SHON. L'opération fera l'objet d'un montage juridique de type contrat de partenariat.

Les juridictions sont associées aux études préalables, notamment à la définition du périmètre de service à confier au partenaire privé.

L'année 2006 a été consacrée aux études préalables et à la programmation. De plus, la Ville a confié à l'Agence le pilotage d'une étude urbaine qu'elle cofinance afin d'aboutir à la meilleure implantation du palais dans un périmètre urbain complexe.

Aboutir à la meilleure implantation dans un périmètre urbain complexe

CAYENNE | Guyane |||| Nouveau palais de justice – TGI, TI et TC

La situation des juridictions de Cayenne est particulièrement difficile en raison de l'exiguïté de l'actuel palais de justice et d'une croissance d'activité hors normes. Compte tenu des recherches foncières infructueuses menées depuis plusieurs années, la Chancellerie a décidé en 2005 de lancer une étude d'implantation du nouveau palais de justice sur le site de l'ancienne maison d'arrêt. Le nouveau bâtiment regroupera à terme le TGI, le TI et le tribunal mixte de commerce. Cette étude, conduite par l'architecte Bernard Guillien (A5 Architectes), montre à la fois le grand potentiel d'une

telle opération dans la stratégie de requalification du bord de mer et de recomposition des espaces du centre-ville, et la nécessité d'assouplir les règles d'urbanisme pour rendre le projet techniquement possible. Sur les bases de cette étude, l'année 2006 a été consacrée aux discussions avec les services de la Ville de Cayenne. Cette négociation s'est achevée favorablement fin 2006, la commune s'étant engagée à introduire les adaptations indispensables aux règles d'urbanisme, à l'occasion de la prochaine révision du PLU. L'Agence conduira en 2007 les nouvelles études de programmation.

CALENDRIER

2005 : étude de faisabilité
2006 : discussion et accord portant sur l'adaptation des règles d'urbanisme

CHIFFRES CLÉS

73 magistrats, juges consulaires, fonctionnaires et agents
4 salles d'audience
8 000 m² SHON

PARTENAIRE

A5 Architectes,
Bernard Guillien

Des études préalables au concours de maîtrise d'œuvre ||||

L'année 2006 a vu l'achèvement des études préalables et le lancement des concours d'architecture de cinq palais de justice : Douai (TGI), Chartres (TGI), Fort-de-France (cour d'appel), Montmorency (TI et CPH) et Aix-en-Provence (TGI). Pour ces opérations, l'étape charnière de passage du programme au projet implique pour les équipes de l'Agence une attention toute particulière. En effet, l'organisation des concours d'architecture, la constitution des cahiers des charges, la composition des jurys, leur préparation et la gestion de leur déroulement sont déterminantes pour la gestation d'un bon projet.

AIX-EN-PROVENCE | Bouches-du-Rhône ||||

Construction du nouveau palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI et CPH

Les juridictions aixoises sont confrontées au double problème de la croissance de leurs effectifs et de l'inadaptation des locaux actuels, pour des raisons tant fonctionnelles que techniques. La situation des juridictions du 1^{er} degré, et plus particulièrement celle du TGI, est à cet égard préoccupante. À la suite des études de faisabilité et des recherches de terrain menées en partenariat avec la Ville, le ministère de la Justice a décidé fin 2005 la construction en deux tranches successives d'un nouveau palais de justice sur le site Carnot abritant l'actuel TGI, non loin de la cour d'appel. Ce nouveau palais permettra le regroupement du TGI, du TI, du CPH, et la création d'une salle d'audience pénale pour les grands procès. Pour réaliser cette nouvelle construction sans rupture de l'activité du TGI, deux grandes étapes préalables sont nécessaires :

- la création d'un palais de justice provisoire, dans un bâtiment de type modulaire, sur le site Pratési mis à la disposition de l'État par la Ville. Il permettra non seulement le desserrement du TGI actuel, mais aussi la libération d'une partie des terrains à construire sur le site Carnot. Il accueillera le pôle civil du TGI pendant la construction du nouveau palais de justice ;
- le réaménagement transitoire du site Carnot,



Trois étapes successives et deux sites mobilisés

qui assurera d'une part la continuité du pôle pénal du TGI, et d'autre part la construction d'une première tranche du nouveau palais de justice. Le projet retenu pour le site Pratési est celui du groupement dont IMC est mandataire. Bien que provisoire, le projet respecte notamment la symbolique de la Justice et atteint l'objectif de confort convenu avec les juridictions.

La construction du nouveau palais de justice sur le site Carnot fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre pour lequel 87 équipes ont fait acte de candidature. Le jury réuni le 21 décembre 2006 a sélectionné 5 équipes. Le choix du projet interviendra à la fin du 1^{er} semestre 2007.

CALENDRIER

2007 : choix des projets lauréats pour les sites Carnot et Pratési
2008 : livraison du bâtiment sur le site Pratési
2012 : livraison de la première tranche sur le site Carnot
2013 : livraison définitive du nouveau palais de justice

CHIFFRES CLÉS

102 magistrats et fonctionnaires relogés sur le site Pratési d'ici 2014,
325 magistrats et fonctionnaires relogés dans le nouveau palais sur le site Carnot
10 salles d'audience publique (dont une salle pénale pour grands procès) et 6 salles d'audience non publiques
19 000 m² SHON

PARTENAIRES

Quatre+, programmation Groupement IMC (mandataire), Gérard Thorel et Maja Krzos architectes, Ingerop bureau d'études, Gagneraud

CHARTRES | Eure-et-Loir

Nouveau palais de justice – TGI, TI et CPH

CALENDRIER

2006 : signature du protocole d'accord entre l'État, le conseil général et la commune de Chartres
2006-2007 : concours de maîtrise d'œuvre
2010 : livraison

CHIFFRES CLÉS

147 magistrats et fonctionnaires
 6 salles d'audience (et 11 salles d'audience de cabinet non publiques)
 11 400 m² SHON

PARTENAIRES

Quatre+, programmation
 DDE de l'Eure-et-Loir

L'implantation du nouveau palais de justice de Chartres dans l'ancien lycée Marceau, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, confirme le maintien des juridictions chartraines dans l'hyper centre. Cette démarche s'inscrit dans une opération globale de redynamisation du cœur de ville, voulue par la commune.

Le nouveau palais de justice abritera trois juridictions : le TGI, le TI et le CPH. Le site de l'ancien lycée Marceau fera donc l'objet d'une restructuration et d'une extension, en concertation avec les services du ministère de la Culture.

L'année 2006 a vu l'aboutissement des études pré-

lables et des négociations avec les collectivités. **Un accord tripartite entre l'État, le conseil général et la commune** a pu sceller le montage financier de l'opération. Les collectivités locales ont convenu de participer au financement de l'opération, dans le cadre d'un protocole impliquant le transfert à terme de l'actuel TGI.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2006. Le jury de candidatures a eu lieu le 29 septembre 2006. Cinq équipes retenues ont été consultées à partir de novembre 2006.

Les résultats du concours sont attendus pour le 2^e trimestre 2007.

Concilier mise en valeur du patrimoine et fonctionnement optimal des juridictions



FORT-DE-FRANCE | Martinique

Nouvelle cour d'appel

CALENDRIER

2003-2004 : recherches foncières et programmation
2005 : signature de la convention d'échange de parcelles foncières
2006 : lancement du concours
2007 : choix du lauréat et engagement des études

CHIFFRES CLÉS

90 magistrats et fonctionnaires
 2 salles d'audiences
 5 700 m² SHON

PARTENAIRES

CPO, programmation



Donner des moyens immobiliers adaptés à l'exercice et à la croissance de l'activité judiciaire

Depuis 1981, date de l'incendie qui a ravagé l'ancien palais de justice, la cour d'appel de Fort-de-France est hébergée à titre précaire dans des locaux mis à disposition par le conseil régional sur le morne Tartenson.

Au terme d'une longue négociation foncière avec la Ville de Fort-de-France, un accord tripartite est intervenu entre la municipalité, le conseil régional et l'État, le 5 juin 2005, pour un échange de parcelles foncières. La future cour d'appel sera située dans le centre historique de Fort-de-France et participera

à la requalification urbaine de la ZAC Perrinon.

En vue du lancement du concours d'architecture, l'Agence a achevé les travaux de programmation et mené des études complémentaires en 2006 : élaboration d'un cahier des charges de HQE et de maîtrise de l'énergie ; mise au point avec la Ville de l'adaptation des règles d'urbanisme inscrites dans la révision du PLU.

Le concours d'architecture a été lancé à l'été 2006. Quatre candidatures ont été sélectionnées début janvier 2007.

MONTMORENCY Val-d'Oise

Nouveau palais de justice – TI et CPH

Le tribunal d'instance et le conseil des prud'hommes pâtissent depuis de nombreuses années de conditions de travail rendues difficiles par des locaux non fonctionnels. L'opération consiste donc à regrouper ces deux juridictions dans un nouveau palais de justice. Ce dernier s'intègre dans le projet de restructuration urbaine « esplanade de l'Europe » mené par la Ville de Montmorency.

L'année 2006 a été celle de la concrétisation du projet : le concours pour la sélection du projet a

été lancé en avril 2006. Quatre équipes d'architectes ont été invitées à concourir : les agences Jakob & MacFarlane, Bourbouze et Graindorge, Ameller-Dubois et Dominique Coulon. Le jury du concours s'est tenu le 12 décembre 2006 et le projet lauréat, conçu par l'architecte Dominique Coulon, a été désigné en janvier 2007. **Cette opération bénéficie d'un fort engagement des collectivités locales puisque la ville met à disposition le terrain, et que le conseil général participe à son financement.**

CALENDRIER

Décembre 2006 : désignation du projet lauréat

Août 2008 : démarrage des travaux

Novembre 2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS

115 magistrats et fonctionnaires
2 salles d'audience
2 200 m² SHON

PARTENAIRES

Dominique Coulon, architecte
Batiserf Ingénierie
Gilbert Jost
E3 Économie
DDE du Val-d'Oise



Un cadre digne pour la justice de proximité

DOUAI Nord

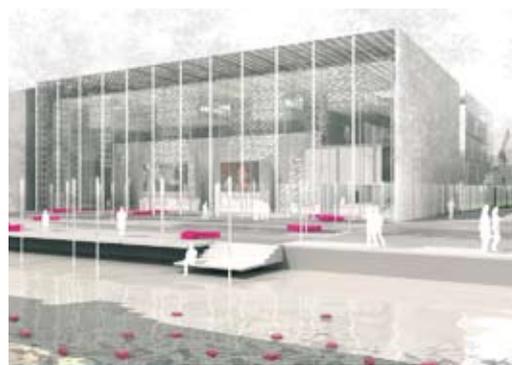
Construction du palais de justice – TGI et TI

Les juridictions de Douai sont aujourd'hui éclatées sur cinq sites : la cour d'appel et le TGI sur le site de Pollinchove ; le CPH, rue Merlin-de-Douai ; le SAR, place d'Armes ; la chambre sociale de la cour d'appel, rue de Paris ; le TC et le TI, rue Saint-Julien.

À l'issue des études préalables effectuées en 2004 par l'Agence, différents schémas d'organisation des juridictions ont été étudiés. La décision a été prise de regrouper la cour d'appel et les juridictions sur trois sites : réorganisation de la cour d'appel sur le site de Pollinchove ; regroupement du TC et du CPH, rue Saint-Julien ; regroupement du TGI et du TI, sur un site unique.

Sur proposition de l'AMOTMJ, avec l'accord des juridictions et de la Ville de Douai, c'est le site du « quai Bertin » qui a été choisi par le ministère de la Justice à l'été 2005 pour accueillir le TGI et le TI. Cette nouvelle implantation, en bord de Scarpe (le canal douaisien), n'est située qu'à une centaine de mètres des deux principaux sites judiciaires douaisiens – dont celui de la cour d'appel, implantée dans l'ancien parlement des Flandres.

En 2006, l'Agence a achevé l'ensemble des études préalables et lancé le concours d'architecture, sur la base d'un cahier des charges incluant un volet relatif à la qualité environnementale. Celui-



Regrouper les juridictions au cœur de la ville

ci comprend des objectifs de bonne insertion du bâtiment dans son environnement, d'économies d'énergie et de facilité de maintenance.

Les cinq architectes ayant participé au concours sont : Anne Demians, René Dottelonde, Alain Moatti et Henri Rivière, Dominique Perrault, Rudy Ricciotti. Le lauréat du concours désigné en tout début d'année 2007 est le groupement mené par l'architecte Anne Demians.

CALENDRIER

2004 : études préalables

2005 : choix de l'implantation du nouveau TGI et TI, achèvement de la programmation

2006 : concours d'architecture

2009 : travaux

2011 : livraison

CHIFFRES CLÉS

100 magistrats et fonctionnaires
3 salles d'audience
5 700 m² SHON

PARTENAIRES

Anne Demians, architecte
Samop, programmation
Setec, spécialiste technique (sûreté, maintenance, qualité environnementale)
Veritas, contrôle technique
Bequart, économiste

Opérations en conception

En 2006, après l'organisation des jurys et le choix des projets, les études de conception se sont activement développées pour plusieurs opérations lancées en 2005. C'est le cas des palais de justice de Versailles, Bobigny (TC-CPH), Rouen, Pointe-à-Pitre et Chalon-sur-Saône.

Phases très importantes dans la mise en œuvre d'une opération, l'élaboration des esquisses, des avant-projets et la préparation des autorisations de construire et sont l'occasion pour les maîtres d'œuvre et le maître d'ouvrage d'opérer des choix architecturaux, techniques et économiques déterminants. C'est durant ces phases de développement d'études que se confronte un concept de projet – retenu par concours – avec un programme dans toute sa réalité constructive et sociale. Ces phases sont également le lieu d'une intense concertation avec les futurs utilisateurs qui, au fur et à mesure des études, font évoluer le projet tout en se l'appropriant progressivement. Ces opérations ont marqué l'activité de l'Agence. Elles ont nécessité une implication toute particulière des équipes de maîtrise d'ouvrage : suivi technique des projets ; analyse et approbation des choix architecturaux et techniques ; multiples concertations à mener, avec les utilisateurs en premier lieu, avec tous les acteurs techniques (concessionnaires, services chargés de la sécurité incendie, services techniques des collectivités, etc.) et en particulier les services des municipalités concernées pour les problématiques urbaines d'implantation et de traitement des abords. À titre d'exemple, une concertation très approfondie pour le palais de justice de Rouen a permis d'optimiser l'implantation et le traitement paysager de l'environnement du projet, débouchant sur un conventionnement avec la Ville pour l'aménagement des abords. L'obtention des autorisations de construire constitue une étape intermédiaire importante du développement des projets, matérialisant véritablement le projet et « sanctionnant » positivement le travail de concertation technique et locale, mené au cours du développement des études.

BOBIGNY | Seine-Saint-Denis Construction du TC et CPH

CALENDRIER

Décembre 2005 : choix du maître d'œuvre

Fin 2007 : démarrage des travaux

Été 2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS

385 magistrats, juges consulaires, fonctionnaires et agents
5 salles d'audience
7 100 m² SHON

PARTENAIRES

ateliers 234/SAS Mizrahi, maîtres d'œuvre



L'opération consiste à construire un palais de justice neuf qui regroupera le TC et le CPH de Bobigny. Suite à la désignation du maître d'œuvre de l'opération en décembre 2005, **les études de conception (avant-projets sommaire et détaillé) ont été réalisées et validées au cours de l'année 2006 en concertation avec les utilisateurs.** Le permis de construire a été déposé en septembre 2006. L'opération entrera en 2007 dans une phase de consultation des entreprises, puis de construction.

Redonner à la justice une lisibilité dans la ville

CHALON-SUR-SAÔNE | Côte-d'Or

Rénovation et extension du palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI, TC et CPH



L'ancienne maison d'arrêt cède la place au palais de justice

Le projet consiste à regrouper l'ensemble des juridictions chalonnaises (TGI, TI, TC, CPH) sur le site de la Citadelle, dans un édifice rénové, fonctionnel et agrandi.

L'année 2006 a été marquée par l'aboutissement des études de conception en collaboration avec les futurs utilisateurs qui ont pu se familiariser avec les dessins de l'APS et formuler leurs observations. Leurs remarques très précieuses ont guidé la suite des études, formalisée dans l'APD par Laurent Pierre, architecte de l'agence FCLP en charge

du dossier. La demande de permis de construire a été déposée, le début d'année 2007 dévoilera les suites de l'instruction.

Enfin, avec l'aide de la mairie, les habitants de Chalon-sur-Saône ont pu s'informer sur le projet, visiter ou revisiter avant démolition l'ancienne prison qui reste aussi un souvenir de la Résistance française. Le symbole sera préservé dans le projet autour du dôme central, conformément à la volonté des concepteurs de l'agence François Chochon/Laurent Pierre.

CALENDRIER

Début 2006 : validation de l'APS

Fin 2006 : dépôt du PC

Début 2007 : validation de l'APD

2008 : travaux d'extension

2010 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

45 magistrats, juges consulaires, fonctionnaires et agents

5 salles d'audience

10 600 m² SHON

PARTENAIRES

François Chochon/Laurent Pierre (FCLP), architectes OTH Rhône-Alpes, BET structure, fluides, voirie, réseaux

Mazet et Associés, économiste Lamoureux, BET acoustique DDE de la Côte-d'Or

POINTE-À-PITRE | Guadeloupe

Nouveau palais de justice – TGI

Une place centrale dans la ville



Pour répondre aux besoins des juridictions de Pointe-à-Pitre, le ministère de la Justice a confirmé en 2004 le lancement du projet d'un nouveau palais de justice. Celui-ci accueillera les services du TGI, sur le site de l'ancienne maison d'arrêt, désaffectée en septembre 1996 suite à la mise en service du centre pénitentiaire de Baie-Mahault. À proximité de la sous-préfecture, ce site occupe une place centrale dans la ville. Le concours d'architecture lancé en septembre 2004 a permis de désigner en décembre 2005 l'équipe X-TU Architectes comme maître

d'œuvre. **En 2006, l'Agence a activement encadré le développement des études de conception du projet, en concertation avec la Chancellerie et les utilisateurs.** Les études d'APD ont été produites, ainsi que le dossier de permis de construire, déposé en janvier 2007.

Parallèlement, l'Agence a préparé les études et démarches nécessaires pour le désamiantage et la démolition de l'ancienne maison d'arrêt. Le permis de démolir déposé en août 2006 a été délivré en janvier 2007.

CALENDRIER

2003 : études préalables, programmation

Décembre 2005 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

2006 : études de conception

2008 : travaux

Fin 2010 : livraison

CHIFFRES CLÉS

93 magistrats et fonctionnaires

3 salles d'audiences

7 143 m² SHON

PARTENAIRES

Athegram, programmation Voutay SA, AMO

X-TU Architectes/OTH

Bâtiment, maîtrise d'œuvre

APAVE, contrôle technique

Veritas, contrôleur SPS

Aleph Architecte et GEC

Ingénierie, maîtrise d'œuvre

démolition

Socotec, bureau de contrôle

démolition

Sogedex, entreprise de

désamiantage

ROUEN | Seine-Maritime

Construction du nouveau palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI, TC et CPH

CALENDRIER

2004 : programmation
2005 : concours d'architecture
2006-2007 : études de conception
2008-2009 : travaux
2010 : livraison

CHIFFRES CLÉS

310 magistrats, juges consulaires, fonctionnaires et agents
10 150 m² SHON

PARTENAIRES

Équipe de maîtrise d'œuvre Jacques Ferrier, architecte mandataire
Cera Ingénierie, bureau d'études techniques
Tribu, qualité environnementale
Delporte Aumont Laigneau, économiste AMO et bureau de contrôle
Oasiis, qualité environnementale
Patmo, programmation
Samop, assistance technique
Drauart, économiste
Veritas, bureau de contrôle



Une démarche urbaine, environnementale et participative

Le terrain proposé par la Ville de Rouen est situé sur la rive sud de la Seine. L'implantation du palais de justice, équipement public majeur, contribuera à la dynamisation de ce quartier. **Une très forte concertation a permis la signature en décembre 2006 d'un protocole d'accord entre la Ville et l'État**, qui prévoit, concomitamment à l'achat du terrain communal par l'État, le financement et la réalisation par la Ville d'un jardin public et du parvis du palais de justice. La municipalité s'est aussi engagée à réaménager le boulevard de l'Europe qui jouxte le palais, à en améliorer l'accès piéton depuis la station de métro, et à promouvoir l'insertion harmonieuse d'autres opérations immobilières dans un périmètre proche du nouvel équipement public.

L'opération s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale, et a été retenue comme opération pilote en 2002 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), suite à un appel à projets portant sur la démarche de HQE. **En 2006, pour prolonger cet engagement, l'Agence s'est lancée sur la voie d'une véritable**

certification au regard de la norme NF-bâtiments tertiaires-démarche HQE, qui venait de voir le jour. Le processus de qualité environnementale a pour finalité de réaliser un projet dont l'impact sur l'environnement soit réduit (limitation des rejets, faible consommation énergétique), dont l'entretien soit facilité, et qui offre à ses utilisateurs un véritable confort d'usage (thermique, acoustique, éclairage naturel).

En 2006, un temps important a été consacré par les juridictions à l'examen de l'APS et de l'APD : un temps d'écoute, d'échanges et de concertation avec l'AMOTMJ et l'architecte Jacques Ferrier. Une dizaine de réunions tout au long de l'année ont permis d'adapter avec précision la conception architecturale au fonctionnement du palais. La capacité en bureaux du bâtiment a été accrue, l'accueil du public a été précisé et les concepts de sûreté ont été détaillés tant sur le volet fonctionnel (séparation des flux) que technique (badges, caméras, etc.). En 2007, la conception s'achèvera sur les aspects techniques et l'appel d'offres travaux pourra être lancé.

VERSAILLES Yvelines Relogement de la cour d'appel

Le relogement de la cour d'appel de Versailles dans l'ancien hôpital Richaud a pour objectif de redonner à la juridiction des locaux véritablement adaptés au fonctionnement judiciaire et de pallier le manque de surfaces.

La complexité de l'opération tient à la réalisation d'un équipement judiciaire répondant à toutes les exigences actuelles dans un monument historique.

Après des études de définition longues et complexes, le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu début 2006 avec l'équipe Vincent Brossy/SAS Mizrahi, dont la commission consultative avait recommandé le projet. Les études ont débuté au printemps 2006.

Le permis de construire a été déposé en septembre

2006 et l'avant-projet détaillé a été finalisé en fin d'année. La concertation accrue avec les utilisateurs et les autorités culturelles a permis de perfectionner le projet. On peut noter en particulier le travail très important réalisé sur le jardin intérieur, traité comme une cinquième façade qui éclaire la salle des pas perdus et les salles d'audience.

Dans le même temps, l'Agence a mené sur le site des travaux de mesures conservatoires et de mise en sécurité pour maintenir l'état du bâtiment et préparer les futurs travaux de restructuration.

Des réunions importantes avec les utilisateurs se sont concrétisées par une lettre d'information présentant le projet, diffusée par voie électronique à l'ensemble des personnels concernés.

CALENDRIER

2006 : démarrage des études de maîtrise d'œuvre

2008 : démarrage des travaux

2010 : livraison

CHIFFRES CLÉS

325 magistrats et fonctionnaires
11 salles d'audience
25 000 m² SHON

PARTENAIRES

Vincent Brossy/SAS Mizrahi/
Slawomir Swiecichowski,
architecte
Pascal Asselin/Jacqueline
Osty, paysagistes
DDE des Yvelines



*Offrir une seconde vie
à un bâtiment prestigieux*

Opérations en chantier

AVESNES-SUR-HELPE Nord Nouveau palais de justice – TGI et TI



La mise en intelligence culturelle d'un lieu avec son environnement

CALENDRIER

Mars 2002 : démarrage des études de conception

2005 : début des travaux

1^{er} décembre 2006 : remise des clés

8 janvier 2007 : ouverture au public

CHIFFRES CLÉS

80 magistrats et fonctionnaires
3 salles d'audience
5 590 m² SHON
21,3 M€ TDC (toutes dépenses confondues)

PARTENAIRES

Pierre-Louis Faloci architecte, Technip et BET Fourre et Rhodes SAE, entreprises

L'Agence a achevé les travaux de construction du palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe en 2006 et livré le bâtiment à la Chancellerie en décembre 2006. Le palais de justice a été réalisé et remis aux juridictions sans dépassement budgétaire ni calendaire. Il permet d'accueillir dans de bonnes conditions une vingtaine de magistrats et cinquante fonctionnaires. Ces derniers ont quitté des locaux exigus et peu fonctionnels dispersés sur quatre sites en centre-ville.

L'AMOTMJ, soucieuse d'assurer un accompagnement des utilisateurs du palais dans cette grande période d'emménagement et de changement, a réalisé un guide à leur usage afin de faciliter la prise en main de leurs nouveaux locaux. Cet outil vient compléter une concertation approfondie avec les juridictions, mise en place en fin de chantier. L'Agence assurera en outre une présence tout au long de l'année 2007, année de garantie de parfait achèvement.

Parallèlement aux travaux du palais de justice, la ville d'Avesnes-sur-Helpe a conduit en 2006 le réaménagement de ses abords et le traitement de l'espace public sur la totalité du plateau Chémereault. Une première phase de ces aménagements a été livrée en 2006.

Le palais de justice a été pensé dans une mise en intelligence culturelle d'un lieu avec son environnement. En forme d'équerre, il vient se poser sur une courtine du plateau Chémereault, élément remarquablement préservé des anciennes fortifications Vauban. Surplombant la ville, le bâtiment est spacieux, lumineux et épuré. Sa modernité respecte l'héritage urbain avec des parements de façade noirs, gris ou ocre rouge, les couleurs historiques d'Avesnes-sur-Helpe.

Le réaménagement général du plateau ayant été confié par la Ville à l'agence Pierre-Louis Faloci, dans une dynamique de renouvellement urbain, on retrouve les matériaux de l'espace public par fragments dans le palais, ce qui crée une réelle cohérence intérieur/extérieur. La salle des pas perdus, avec ses façades de verre, offre de grandes échappées visuelles sur la campagne avesnoise. Le justiciable est reçu avec sérénité à l'accueil centralisé, dans l'esprit de guichets uniques de greffe. Les fonctionnaires et magistrats disposent de bureaux fonctionnels, de trois salles d'audience et de lieux propices à la confidentialité.

DIJON | Côte-d'Or

Rénovation et extension de l'École nationale des greffes (ENG)

.....
*Accueillir
davantage de
stagiaires*



Trente ans après sa création, l'ENG fait l'objet d'une opération d'extension et de restructuration pour porter à terme sa capacité d'accueil à 480 stagiaires, au lieu des 200 actuels. **Cette opération permettra de faire face à l'accroissement des missions pédagogiques de l'école qui forme les greffiers et les greffiers en chef.**

Les travaux d'extension réalisés sur un ancien terrain militaire jouxtant l'ENG vont augmenter sa surface de près de 75 %. Dans une seconde phase de

travaux, les bâtiments actuels feront l'objet d'une rénovation. **À terme, l'ensemble immobilier constituera une école cohérente et fonctionnelle.**

Désigné début 2003, l'architecte Michel Rémon a achevé les études du projet en 2004. Le marché de travaux (négocié après appel d'offres déclaré infructueux) a été notifié à l'entreprise C3 B en novembre 2005. Les travaux qui se sont déroulés sans difficulté en 2006 suivent le planning prévu. La livraison s'organise pour juin 2007.

CALENDRIER

Septembre 2003 : choix de l'architecte maître d'œuvre
2007 : livraison des travaux d'extension
2008 : livraison des travaux de réhabilitation

CHIFFRES CLÉS

480 stagiaires
 11 400 m² SHON d'extension neuve
 8 000 m² SHON réaménagés sur les 15 000 m² existants
 36 M€

PARTENAIRES

Michel Rémon, architecte
 Y Ingénierie, BET
 C3 B, entreprise générale

POINTE-À-PITRE | Guadeloupe

Relogement du TPE et du CPH



L'opération a consisté à réhabiliter l'ancienne gendarmerie située place de l'Église pour y reloger le tribunal pour enfants (TPE) et le conseil des prud'hommes.

Ces juridictions avaient en effet occupé provisoirement le bâtiment administratif de l'ancienne maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre. La maison d'arrêt a, dans le cadre du projet du nouveau palais de justice, vocation à être démolie en 2007. Il convenait par conséquent de réaliser une opération de relogement des deux juridictions concernées.

Les travaux, démarrés en octobre 2005, ont été achevés et livrés en juin 2006.

.....
*Réhabiliter l'ancienne
gendarmerie*

CALENDRIER

6 février 2004 : fin de la programmation
6 octobre 2004 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
26 septembre 2005 : notification du marché de travaux
19 juin 2006 : achèvement des travaux et mise à disposition des locaux

CHIFFRES CLÉS

18 magistrats et fonctionnaires
 1 salle d'audiences
 730 m² SU
 1,5 M€

PARTENAIRES

Athegram, programmation
 Luc Martz Architecte – Guez Caraiibes, maîtrise d'œuvre
 Veritas, bureau de contrôle
 Veritas, CSPS
 Polybat, entreprise

THONON-LES-BAINS | Haute-Savoie

Extension du palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI et CPH

CALENDRIER

Juin 2001 : choix du projet
Avril 2005 : cérémonie de la première pierre
Décembre 2006 : livraison

CHIFFRES CLÉS

100 magistrats et fonctionnaires
 4 salles d'audiences
 8 000 m² SHON

PARTENAIRES

SA A. Stinco, maître d'œuvre architecte mandataire
 Igor Zamanski, architecte consultant
 Mazet et Associés, économistes
 Betrec, bureau d'études
 Dumez Rhône-Alpes, entreprise

Autrefois dispersées dans sept lieux différents, les juridictions de Thonon-les-Bains sont regroupées depuis le 4 décembre 2006 dans un bâtiment remarquable. Classé monument historique, l'ancien couvent des Minimes : l'hôtel-Dieu a fait l'objet d'une restructuration et d'une extension. Situé en centre-ville, le palais de justice constitue un élément de dynamisation de la ville de Thonon.

Le nouveau palais de justice fournit aux juridictions, avec ses quatre salles d'audience, son guichet unique de greffes, et le magnifique cloître du XVII^e siècle comme salle des pas perdus, « l'outil » qui leur manquait pour offrir aux citoyens le service public de la justice qu'ils attendent. C'est l'architecte Antoine Stinco, retenu pour mener cette opération, qui a conçu la rénovation du bâtiment ancien et posé à côté de lui, à quelques

mètres, un bâtiment longiligne relié par un passage vitré. En jouant sur les effets de ressemblance et d'opposition, voire d'inversion, le nouvel édifice parvient à mettre l'ancien en valeur sans en altérer l'unité, tout en ayant une existence propre.

Après trois années d'études et vingt-deux mois de chantier, le palais de justice a été livré dans les délais.

L'année 2006 a été consacrée au chantier, aux opérations de livraison, et a donné lieu à un accompagnement des utilisateurs. Une concertation approfondie avec les juridictions a été mise en place en fin de chantier et un guide à leur usage a été réalisé pour faciliter la prise en main des nouveaux locaux. L'AMOTMJ assurera également une assistance tout au long de l'année 2007, pendant la période de garantie de parfait achèvement.



Un palais de justice dans un ancien couvent



TOULOUSE Haute-Garonne

Extension et restructuration du palais de justice



Un phasage complexe pour une opération ambitieuse



L'opération d'extension et de restructuration du palais de justice de Toulouse est complexe car les travaux doivent être menés en site occupé. Cette contrainte entraîne la mise en œuvre d'un phasage.

Le projet conçu par Pascal Prunet développe une architecture harmonieuse et novatrice qui remet en valeur les bâtiments anciens inscrits ou classés, situés dans le centre-ville. Les points forts de ce projet sont de plusieurs ordres : une grande verrière d'environ 800 m² surplombant la nouvelle salle des pas perdus et sept nouvelles salles d'audiences pour le TGI ; cinq niveaux créés en sous-sol ; des bâtiments anciens totalement restructurés (seules les façades sont conservées) ; la « grand-chambre » – salle d'audience de l'ancien Parlement – mise en valeur au centre du projet ; choix de la brique et de la terre cuite qui inscrit le nouvel édifice dans le paysage de la « Ville rose ».

Les travaux de gros œuvre et de restructuration ont constitué le cœur de l'activité en 2006 et sont aujourd'hui en voie d'achèvement. La campagne de fouilles archéologiques préventives avait permis la mise au jour fin 2005 des vestiges du château narbonnais, l'un des hauts lieux de la puissance politique et judiciaire des comtes de Toulouse. Pour préserver et mettre en valeur cette découverte majeure, une crypte de plus de 600 m², accessible depuis la salle des pas perdus, a été conçue et réalisée dans les sous-sols du nouveau palais. Grâce à la forte mobilisation de tous, à un circuit de décision rapide au sein de l'administration de la Culture et de la Justice, et à l'excellente organisation de l'architecte et du constructeur, le chantier n'a subi aucun retard. Il s'agissait pourtant d'une remise en cause importante du projet. **Cet événement a été partagé par les Toulousains lors de journées portes ouvertes qui ont accueilli 6 000 visiteurs en mars 2006.**

L'ensemble du chantier s'est accompagné d'actions de communication : lettres d'information trimestrielles à destination des utilisateurs ; panneaux d'information du grand public installés autour de l'îlot en chantier ; dépliants présentant le nouveau palais de justice remis au public à l'occasion des journées portes ouvertes ; conférence de presse présidée par le préfet de région sur le thème de l'intégration des vestiges du château narbonnais au projet, en présence des représentants de l'Agence et du ministère de la Culture. Enfin, un site Internet est largement consacré au projet judiciaire toulousain :

www.ca-toulouse.justice.fr/npjit/index.php

CALENDRIER

2005 : début des travaux
Fin 2005 : découverte des vestiges du château narbonnais
2006 : réalisation du gros œuvre en infra et superstructures
Fin 2007 : livraison du nouveau palais
2008 : rénovation du restaurant et restructuration finale d'une aile du TGI

CHIFFRES CLÉS

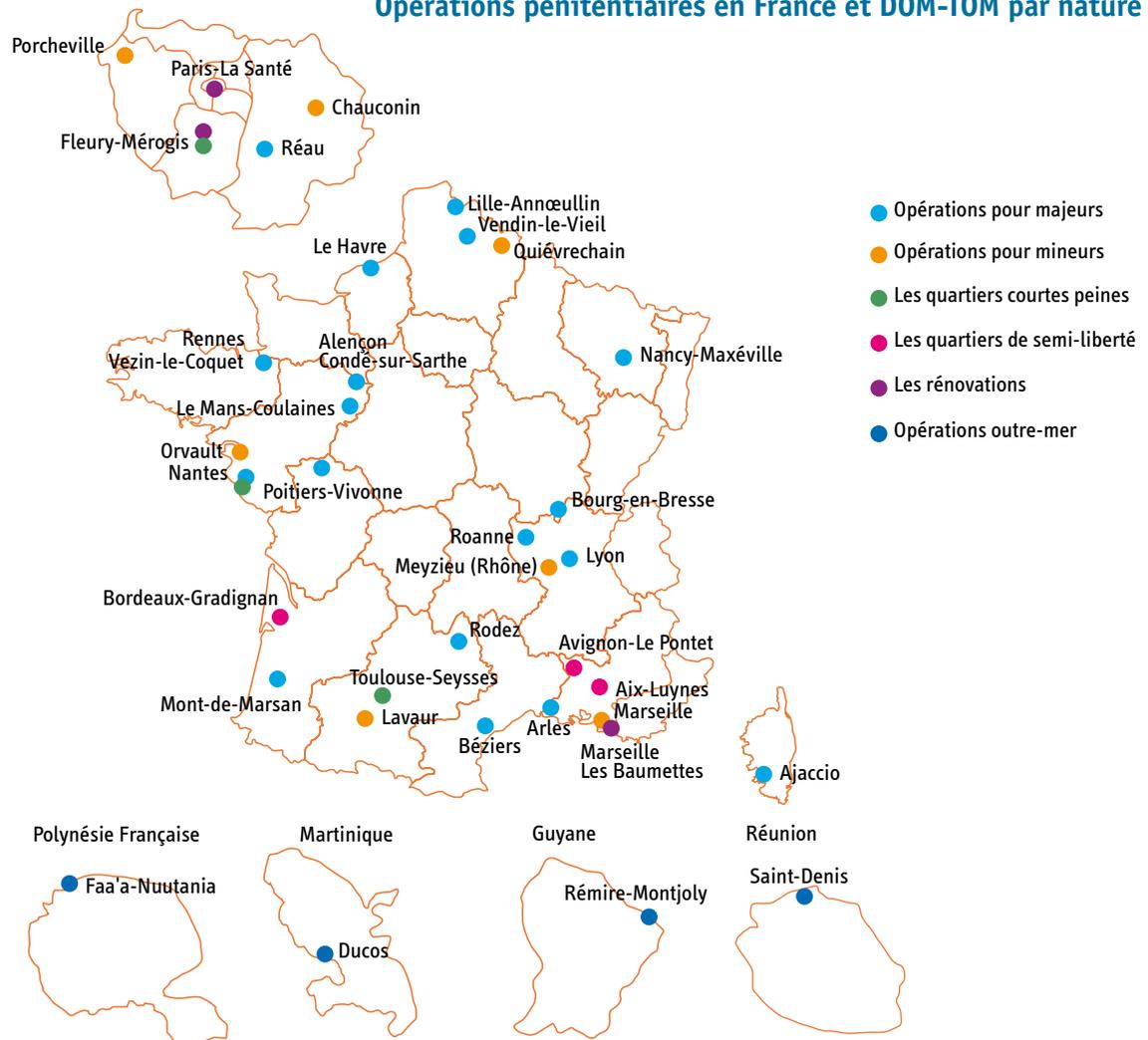
305 magistrats et fonctionnaires
 7 nouvelles salles d'audiences publiques (et 6 salles d'audiences non publiques « en table ronde »)
 5 600 m² SHON de restructuration des bâtiments anciens
 13 200 m² SHON de construction neuve
 78,5 M€ (enveloppe globale)

PARTENAIRES

Pascal Prunet, architecte
 Entreprises Spie Batignolles Ouest et Bourdarios, constructeurs
 Technip Tps, bureau d'études
 Veritas, contrôleur technique
 Jacobs, coordonnateur sécurité et protection de la santé
 DDE de Haute-Garonne

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

Opérations pénitentiaires en France et DOM-TOM par nature



9 200 places pour majeurs en métropole

Les opérations sont très avancées et relèvent de plusieurs modes de commande publique :

- Trois centres pénitentiaires de 690 places chacun en maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle implantés à Mont-de-Marsan, Rennes et Bourg-en-Bresse.

Ils seront livrés en 2008 pour le premier et en 2009 pour les deux autres.

- Une deuxième vague d'opérations pour environ 7 000 places réalisée selon les procédures de partenariat public-privé (PPP) :

- Un premier lot d'opérations concerne la réalisation du centre de détention de Roanne, du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville, de la nouvelle maison d'arrêt de Lyon et du centre pénitentiaire de Béziers, soit au total 2 790 places.

> Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2008 et 2009 ;

- Un deuxième lot concerne la réalisation de trois centres pénitentiaires à Poitiers-Vivonne, Le Havre et Le Mans-Coulaines, soit un total de 1 690 places.

> Les établissements pénitentiaires seront livrés en 2009 ;

- Le troisième lot concerne la maison d'arrêt de Nantes, le centre de détention de Réau en Ile-de-France et le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin, soit un total de 2 000 places.

> Les établissements seront livrés à partir de 2010.

- Deux maisons centrales à Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil sont en cours d'études.

- Un centre pénitentiaire de 290 places en Corse-du-Sud dont l'architecte vient d'être désigné.

- La rénovation de la maison centrale d'Arles qui sera livrée en 2008.

1 600 places pour majeurs outre-mer

- le nouveau centre pénitentiaire de Saint-Denis de 554 places sera livré en 2008 ;
- le centre pénitentiaire de Ducos-Martinique sera livré en 2007 ;
- d'autres opérations sont conduites en Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion et en Polynésie.

420 places pour mineurs

Deux lots d'opérations géographiques ont été confiés à deux prestataires différents :

- le premier concerne trois opérations qui sont implantées à Valenciennes-Quiévrechain, Meaux-Chauconin et dans le Rhône : elles seront livrées en 2007 - en 2008 pour Meaux-Chauconin ;
- le second concerne quatre opérations qui sont implantées à Nantes-Orvault, Toulouse-Lavaur, Marseille et Porcheville : elles seront livrées en 2007.

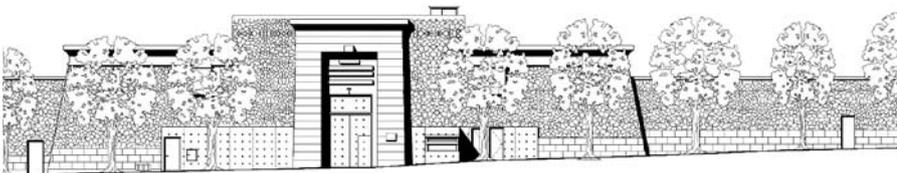
2 000 places « nouveau concept » pour les courtes peines

Les quartiers courtes peines (QCP) sont implantés à proximité des maisons d'arrêt auxquelles ils sont rattachés.

- Trois opérations sont en cours d'études. Pour deux d'entre elles, les architectes sont désignés : les QCP de Fleury-Mérogis et de Toulouse-Seysse, d'une capacité respective de 120 et 60 places. Ils seront livrés en 2008. Le troisième, celui de Nantes, d'une capacité de 60 places, sera réalisé en partenariat public-privé.
- Huit sites font l'objet d'études pour l'implantation de huit autres QCP, d'une capacité de 60 places chacun.

210 places en semi-liberté

Trois quartiers de semi-liberté (QSL) à Bordeaux-Gradignan, Aix-Luynes et Avignon-Le Pontet, sont actuellement en cours de conception.



En haut : élévation du mur d'enceinte et porte d'entrée de la maison d'arrêt des hommes du centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes (projet) ;

en bas : Chantier du centre pénitentiaire de Saint-Denis de la Réunion

Les grandes rénovations

En plus des nouvelles places prévues par la LOPJ, l'Agence mène également trois opérations de rénovation lourde, conduites en site occupé.

Il s'agit de :

- la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, dont la rénovation conduira à disposer de 3 690 places. La livraison s'échelonnera par grandes étapes entre 2006 et 2015 ;
- le centre pénitentiaire de Marseille-Baumettes qui permettra de disposer progressivement de 1 390 places d'ici 2014 ;
- la maison d'arrêt de Paris-La Santé, d'une capacité de 1 300 places, qui sera réalisée en partenariat public-privé, et dont la procédure vient d'être lancée.

Opérations pour majeurs - Trois lots d'opérations réalisées en partenariat public-privé (PPP) |||||

Les opérations pour majeurs sont très majoritairement réalisées en partenariat public-privé. L'année 2006 a été marquée par la signature de deux contrats de partenariat par l'Agence.

Fruits de l'aboutissement de procédures de mise en concurrence lancées en 2004 pour le premier lot et en 2005 pour le second, sous la forme de dialogues compétitifs, ces deux contrats concrétisent la mise en œuvre opérationnelle de plus de la moitié des places inscrites dans la LOPJ.

Pour le troisième lot, les procédures ont été lancées, permettant d'espérer la signature du contrat en 2007.

Lot 1

ROANNE | Loire |||||

NANCY-MAXÉVILLE | Meurthe-et-Moselle |||||

LYON | Rhône |||||

BÉZIERS | Hérault |||||

Construction de quatre établissements pénitentiaires

Le contrat signé par l'Agence au nom et pour le compte du ministère de la Justice le 23 février 2006 regroupe **le financement, la conception, la réalisation, l'entretien et la maintenance sur une durée d'environ 27 ans** des quatre centres pénitentiaires. Les études initiées au stade de la consultation se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Les permis de construire ont été délivrés en mai

pour l'établissement de Roanne, en juin pour Lyon, en juillet pour Nancy et en décembre pour Béziers. **Les premiers travaux de terrassement ont pu démarrer dès juin à Roanne.**

Par ailleurs, la tranche correspondant à l'établissement de Lyon a été notifiée au titulaire fin novembre 2006 et les travaux ont immédiatement démarré. Les projets ont été présentés aux partenaires locaux et futurs utilisateurs.

CALENDRIER

23 février 2006 : signature du contrat

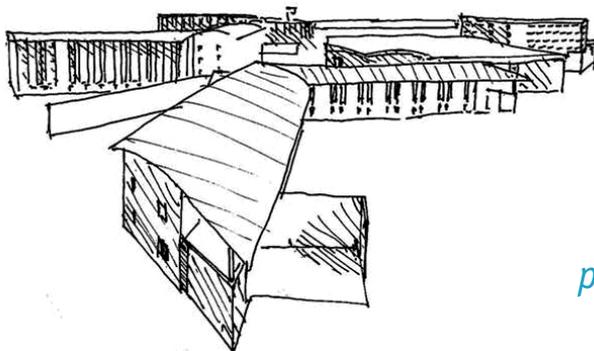
27 novembre 2006 : affermissement de la tranche relative à l'établissement de Lyon
2008 : livraison du centre de détention de Roanne
2009 : livraison des autres établissements

CHIFFRES CLÉS

2 790 places au total :
 - centre de détention de Roanne : 600 places ;
 - maison d'arrêt de Lyon : 690 places ;
 - centre pénitentiaire de Béziers : 810 places ;
 - centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville : 690 places.
 130 000 m² pour l'ensemble
 270 M€

PARTENAIRES

Optimep4 (filiale à 100 % du groupe Eiffage), bailleur Denis Valode et Jean Pistre, architectes



Premières concrétisations d'ampleur des partenariats public-privé dans le domaine pénitentiaire



Lot 2

POITIERS-VIVONNE | Vienne

LE HAVRE | Seine-Maritime

LE MANS-COULAINES | Sarthe

Construction de trois établissements pénitentiaires

En 2006, le dialogue compétitif s'est achevé par l'attribution du deuxième contrat en AOT-LOA. La remise des offres finales est intervenue fin mai puis le contrat a été attribué en juillet, pour une signature le 12 octobre 2006 avec la société Thémis.

Ce deuxième contrat a permis de conforter les avantages économiques et de délais apportés par le premier.

Toutes les demandes de permis de construire étaient déposées avant la fin de l'année 2006 pour l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, tous les projets ont été présentés localement aux élus, partenaires locaux et futurs utilisateurs.

L'Agence consolide le recours au partenariat public-privé



CALENDRIER

7 juillet 2006 : attribution du contrat
12 octobre 2006 : signature du contrat
2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS

1 690 places au total :
 - centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne : 600 places ;
 - centre pénitentiaire Le Havre : 690 places
 - maison d'arrêt Le Mans-Coulaines : 400 places.
 85 500 m² SHON totale
 153 M€ HT (valeur 05/06)

PARTENAIRES

Bailleur : Thémis dont les actionnaires sont des filiales du groupe Bouygues et Dexia Crédit Local et Royal Bank of Scotland
 Architectes : Groupe Synthèse et Architecture Alain Derbesse, architecte

Lot 3

NANTES | Loire-Atlantique

LILLE-ANNŒULLIN | Nord

RÉAU | Ile-de-France

Construction de trois établissements pénitentiaires en PPP

Le projet sera réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat au sens de l'ordonnance du 17 juin 2004. Le titulaire de ce contrat aura en charge le financement, la conception, la construction et l'entretien des établissements considérés **ainsi que les services dits à la personne comme la restauration, la blanchisserie, le transport, le travail pénitentiaire ou encore la formation pénitentiaire**. La durée de ce contrat sera de l'ordre d'une trentaine d'années et le contrat emportera l'autorisation d'occupation temporaire des terrains d'assiette des établissements concernés. En 2006, l'AMOTMJ a obtenu **l'avis favorable de la mission d'appui aux partenariats publics-privés (MAPPP)**, organisme expert, sur l'évaluation préalable démontrant l'intérêt pour la personne publique de recourir au contrat de partenariat en lieu et place d'un montage de maîtrise d'ouvrage classique. **Puis, suite à la publication de l'avis d'appel pu-**

L'intérêt de recourir au contrat de partenariat à nouveau démontré

blic à la concurrence (AAPC) à l'été 2006, et à la sélection des candidatures en novembre 2006, le dialogue compétitif s'est ouvert en début d'année 2007 après la remise des premières offres par les candidats.

Les acquisitions foncières et révisions des documents d'urbanisme se sont poursuivies tout au long de l'année avec l'acquisition du terrain d'Annœullin et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, le lancement des enquêtes publiques à Réau et des contacts soutenus avec le ministère de la Défense actuellement propriétaire du terrain à Nantes.

CALENDRIER

26 juin 2006 : avis favorable de la MAPPP
27 juin 2006 : envoi de l'AAPC
Hiver et printemps 2007 : dialogue compétitif
Automne 2007 : attribution du contrat

CHIFFRES CLÉS

2 058 places au total :
 - maison d'arrêt de Nantes : 570 places (dont un quartier courtes peines de 60 places) ;
 - centre pénitentiaire de Lille : 690 places
 - centre de détention de Réau : 798 places.

Trois établissements pénitentiaires réalisés en conception-réalisation

BOURG-EN-BRESSE | Ain

RENNES VEZIN-LE-COQUET | Ille-et-Vilaine

MONT-DE-MARSAN | Landes

CALENDRIER

2005 : notification du marché

2006-2008 : travaux

2008-2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS

pour chaque établissement

690 places

30 000 m² SHON

67,5 M€

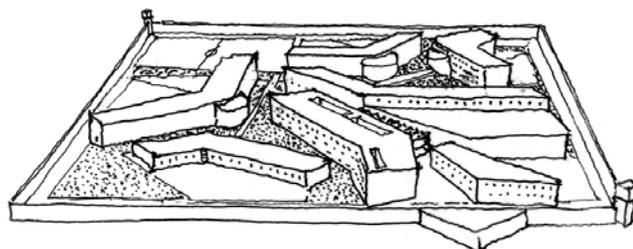
PARTENAIRES

Huidobro/C+H+/A5, architectes, maître d'œuvre
DV Construction, entreprise

Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4 000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ. Avec plus de 2 000 places, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002.

Après une phase de programmation en 2003, la consultation a été lancée en 2004 auprès de cinq équipes de concepteurs. Sur proposition du jury, en mai 2005, c'est le groupement composé de Huidobro/C+H+/A5, architectes, et de l'entreprise DV Construction qui a été choisi.

À l'automne 2005, tous les projets ont été présentés localement, en présence de l'architecte, de l'entreprise, des élus locaux et de l'ensemble des



partenaires institutionnels.

Les procédures d'acquisition se sont poursuivies au cours de l'année, donnant lieu à l'achat des terrains de Bourg-en-Bresse et Rennes. En parallèle, les diagnostics pollution et archéologie ont été menés sur ces sites.

La cérémonie de première pierre pour le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan a été l'occasion, tant pour les collectivités locales que pour l'administration, de rappeler l'intérêt qu'ils attachent à ce projet. La conception de l'établissement de Bourg-en-Bresse a commencé sur le même modèle, prévoyant aussi des unités de visite familiale (UVF). Les travaux à Bourg-en-Bresse et Rennes se suivront en 2007 avec trois mois d'écart.

.....
Les trois établissements pénitentiaires pour majeurs gardent la cadence



AJACCIO | Corse-du-Sud Nouveau centre pénitentiaire

Un projet très attendu au plan local

CALENDRIER

Début 2007 : désignation du maître d'œuvre

CHIFFRES CLÉS

290 places

16 000 m² SHON

PARTENAIRES

Jean-Philippe Pargade, architecte
Icade, AMO généraliste
Voutay, économiste

Le futur centre pénitentiaire de Corse-du-Sud sera édifié sur le territoire de la commune de Sarrola Carcopino, dans les environs d'Ajaccio. Il accueillera en son sein un quartier de maison d'arrêt qui permettra de remplacer l'établissement vétuste du centre-ville d'Ajaccio, ainsi qu'un centre de détention.

L'année 2006 a été consacrée à la procédure d'enquête publique qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur, et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

À l'issue d'un premier jury réuni le 19 juillet 2006, quatre groupements de candidats ont été retenus, représentés par leurs mandataires Jean-Pierre Lott, Jean-Philippe Pargade, Atelier 9, et SAREA



Architecture. Sur proposition du jury à nouveau réuni le 29 janvier 2007, l'autorité responsable du marché a décidé de retenir le projet du groupement dont Jean-Philippe Pargade est le mandataire.

En 2007, le projet entrera en phase de conception. Une attention particulière sera attachée à la bonne intégration environnementale et paysagère. En parallèle, l'Agence mènera les procédures permettant l'acquisition du foncier.

CONDÉ-SUR-SARTHE | Orne

VENDIN-LE-VIEIL | Pas-de-Calais

Des compétences très spécifiques sur les maisons centrales

Les maisons centrales, édifices destinés à prendre en charge des détenus condamnés à de lourdes peines, requièrent des dispositifs de sécurité importants. Clé de voûte du système de sécurité pénitentiaire, ce type d'établissement présente une très grande complexité de programmation.

Une procédure de conception-réalisation a été lancée puis déclarée infructueuse en mai 2005. Tirant des enseignements de cette première consultation, l'Agence a lancé une nouvelle réflexion sur le programme des maisons centrales, qui a abouti fin 2005 à la définition d'un nouveau concept.

Parallèlement, l'Agence a poursuivi les procédures foncières indispensables. Le terrain de Vendin-le-Vieil a été acquis, et l'enquête publique a été menée à Condé-sur-Sarthe, en vue de la déclaration d'utilité publique.

Développer une nouvelle approche de ce type d'établissement

Le **programme des maisons centrales a été élaboré courant 2006 en partageant avec l'administration pénitentiaire le souci de développer un très haut niveau de sécurité et d'en contrôler le coût.** Le jury de maîtrise d'œuvre, qui s'est prononcé une première fois fin novembre sur le choix des candidatures, réunit à titre exceptionnel des compétences spécifiques dans le domaine de l'ergonomie et de la psychiatrie. **Ce concours a fortement mobilisé la profession, aussi.** Le choix du projet interviendra courant 2007.

CALENDRIER

Mai 2005 : marché déclaré infructueux

Octobre 2005 : élaboration de concepts en vue d'un nouveau programme

Novembre 2006 : jury de candidatures pour la maîtrise d'œuvre

CHIFFRES CLÉS

220 places

18 000 m² SHON

80,5 M€ (pour la réalisation de l'établissement de Condé-sur-Sarthe et les études de celui de Vendin-le-Vieil)

ARLES | PACA Réhabilitation de la maison centrale

Missionnée depuis début 2005 sur cette opération de réhabilitation technique lourde, destinée à remédier aux graves inondations de décembre 2003 qui ont conduit à laisser cette maison centrale inoccupée, l'AMOTMJ a activement piloté le

développement des études de conception en 2006 et la préparation du lancement des appels d'offres de travaux. Cette opération est aussi l'occasion d'améliorer les équipements et de les mettre aux normes de construction des maisons centrales, destinées à la détention de personnes condamnées à de lourdes peines : parloirs restructurés, locaux médico-sociaux repensés.

Les locaux des surveillants, les ateliers et le gymnase vont être par ailleurs réhabilités.

Repenser la configuration des lieux

CALENDRIER

2005-2006 : études

2007 : appels d'offres travaux

Fin 2008 : livraison

CHIFFRES CLÉS

160 détenus

16 530 m²

PARTENAIRE

Maîtrise d'œuvre de l'opération : ICA Ingénierie à Marseille

RODEZ | Aveyron Nouvelle maison d'arrêt

Une maison d'arrêt vétuste et peu fonctionnelle en centre-ville, une volonté locale forte de restructurer l'îlot urbain : voici les bases d'un partenariat original. La chancellerie et la communauté d'agglomération du Grand Rodez (CAGR) ont convenu de mener à bien la construction de la nouvelle maison d'arrêt en utilisant la procédure de loi d'orientation pour la sécurité intérieure (LOPSI).

La Ville a proposé et acquis le terrain pour le futur établissement dont elle confie, pour sa réalisation, le mandat de maîtrise d'ouvrage à l'AMOTMJ.

Moyennant subvention, l'État disposera de l'établissement à l'achèvement du bâtiment, et l'ancienne prison sera cédée à la collectivité locale.

Le recours à la LOPSI est une première dans le domaine pénitentiaire. Pour ce faire, l'Agence s'est fortement investie sur le plan juridique, notamment sur le point de **l'articulation de la procédure avec le nouveau code de propriété des collectivités locales.** La signature du protocole par le garde des Sceaux et le président de la collectivité d'agglomération témoigne de la mobilisation et de la symbolique. Le programme présente lui aussi une grande originalité puisqu'il s'agit d'une petite maison d'arrêt destinée à des prévenus et des détenus de moindre dangerosité. L'Agence, en liaison avec la DAP, s'est attachée à revisiter les programmes classiques et à envisager un fonctionnement plus souple avec toujours le souci partagé du « plus humain ».

Un partenariat original entre une collectivité et l'État

CALENDRIER

2005-2006 : programmation

Décembre 2006 : signature du protocole

2007 : début des travaux

2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS

100 places (dont 10 en régime de semi-liberté)

5 500 m² SHON

Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ||||

QUIÉVRECHAIN | Nord |||| CHAUCONIN | Seine-et-Marne ||||
 RHÔNE |||| LAVAUR | Tarn |||| PORCHEVILLE | Yvelines ||||
 ORVAULT | Loire-Atlantique |||| MARSEILLE | Bouches-du-Rhône ||||

Construction de 7 établissements pénitentiaires

.....
 Le nouveau concept de la LOPJ s'est forgé

CALENDRIER

Novembre 2002 : annonce du concept par le garde des Sceaux, ministre de la Justice

2003 : lancement des études de faisabilité par l'AMOTM, appel à candidatures, choix définitif et annonces des terrains d'implantation

2004 : lancement des appels d'offres, études d'impact et dossiers d'enquête publique, notification des marchés de conception-réalisation, démarrage des études de conception

2005 : mise au point des dossiers de permis de construire, démarrage des travaux

Avril 2007 : livraison des premiers établissements

CHIFFRES CLÉS

60 places par établissement (420 places au total)

Marché 1 : 6 860 m² par site (3 sites)

Marché 2 : 5 402 m² par site (4 sites)

109,5 M€

PARTENAIRES

Marché 1

Pierre Vurpas, architecte
 Dumez, entreprise

Marché 2

Adrien Fainsilber, architecte
 Léon Grosse, entreprise



Le concept des établissements pénitentiaires pour mineurs est sans précédent en France. De faible capacité (60 mineurs par établissement), les EPM sont conçus pour donner aux détenus de 13 à 18 ans un espace et un temps adaptés à leur éducation, préalable nécessaire à l'insertion.

La construction des sept établissements a été divisée en deux lots géographiques. En octobre 2004, deux marchés de conception-réalisation ont été notifiés. Le premier groupement constitué autour du groupe Dumez, associé à l'architecte Pierre Vurpas, et du bureau technique Technip TPS a été choisi pour réaliser les établissements de Quiévrechain (Valenciennes), Chauconin (Meaux) et l'établissement du Rhône à Meyzieu (Lyon).

Le second groupement, formé par l'entreprise Léon Grosse et l'architecte Adrien Fainsilber, est chargé de la construction des établissements de Lavour (Tarn), Porcheville (Yvelines), Orvault (Nantes) et Marseille. **La dimension éducative et le suivi individualisé se traduisent dans les deux projets architecturaux**, notamment à travers l'organisation des établissements en différents pôles (éducatif, sportif, santé).

L'optimisation des conditions de détention et de travail pour le personnel a été également une forte préconisation, prise en compte par les concepteurs du projet EPM. Il en est de même pour la recherche d'amélioration en matière de luminosité, d'acoustique, de confort thermique et d'accessibilité aux handicapés, qu'ils soient détenus ou visiteurs.

Parallèlement aux phases de conception, l'Agence a procédé à la conduite des procédures d'acquisition foncière des terrains et des procédures d'urbanisme. Ainsi, quatre déclarations d'utilité publique ont été obtenues en 2005 pour les sites du Rhône, de Quiévrechain, Chauconin et Porcheville.

L'année 2006 a vu l'aboutissement des négociations foncières avec l'acquisition par le ministère de la Justice des deux derniers terrains du programme : Porcheville et Chauconin.

Le dispositif de concertation avec les acteurs locaux, animé depuis 2005 par l'Agence qui s'est notamment appuyée sur les préfetures, a permis d'optimiser les délais des différentes procédures administratives (déclaration d'utilité publique, permis de construire) ainsi que le choix des solutions techniques pour viabiliser les terrains.

Pour deux sites supplémentaires, **l'année 2006 s'est traduite par le passage de la phase conception à celle de réalisation**, nécessitant de parfaire la programmation du nouveau concept des EPM en concertation avec la DAP et d'adapter l'enveloppe des ateliers à chacun des programmes pédagogiques choisis. Le suivi en parallèle des deux marchés de travaux a permis **de développer des réponses architecturales spécifiques**, ainsi que des procédés de mise en œuvre différents en phase travaux, en fonction du savoir-faire de chacun des

groupements de conception-réalisation. **En 2006, l'AMOTMJ a donc géré six des sept établissements en phase construction** (le dernier établissement, Meaux-Chauconin, sera mis en chantier début 2007). Cas particulier des EPM, les futurs chefs d'établissement ont été désignés très tôt par la DAP. Ils ont pu s'approprier ces nouveaux concepts dès 2006, participer de façon très positive aux côtés des directions régionales des services pénitentiaires (DRSP) aux derniers choix, et déjà anticiper la préparation des opérations de livraison.

Quartiers semi-liberté

BORDEAUX-GRADIGNAN | Gironde

AIX-LUYNES | Bouches-du-Rhône

AVIGNON-LE PONTET | Vaucluse

Conception de trois quartiers de semi-liberté (QSL)

Le régime de semi-liberté répond au souci de préparer au mieux la réinsertion sociale et professionnelle de personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine. Le juge de l'application des peines (JAP) fixe les modalités permettant aux détenus d'exercer pendant la journée une activité professionnelle, de suivre une formation ou de bénéficier d'un traitement médical en dehors de l'établissement pénitentiaire.

Après une première consultation lancée en 2004 et qui s'est avérée infructueuse, l'Agence a procédé à une révision du programme. Un nouveau concours a été lancé, réunissant cinq cabinets d'architectes. Le jury, réuni en novembre 2005, a retenu le cabinet Chabal Architecte, assisté du bureau d'études Oger International et de l'économiste Michel Forgue.

Le projet à l'écriture architecturale simple et sobre propose une organisation en « U » autour d'une cour centrale orientée au sud, qui facilite le fon-

ctionnement et le contrôle visuel du site et de ses accès. Les dispositifs de sûreté sont limités, constitués principalement d'une enceinte grillagée et du contrôle de tous les accès depuis le poste d'entrée principale.

Le projet en phase APS a été présenté aux utilisateurs en juin 2006, au cours d'une réunion dans les locaux de l'AMOTMJ : exposé de l'architecte, discussion autour de la maquette et des supports graphiques, échanges sur le concept de QSL.

Par décision de l'administration, le site de Loos a été abandonné, dans le cadre d'une politique de gestion immobilière globale. Par ailleurs, au cours de la phase de réalisation de l'APD, l'administration a décidé de rendre compatibles les bâtiments avec le concept de « centre pour peines aménagées » (CPA), adaptation qui a été prise en compte par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

CALENDRIER

Début 2005 : finalisation de la programmation
2005 : organisation du concours de maîtrise d'œuvre et choix du lauréat
2006 : lancement des études et consultation des entreprises pour 4 QSL
Juin 2006 : décision d'abandon du QSL de Lille-Loos
Début 2008 : livraison des 3 QSL

CHIFFRES CLÉS

210 places (1 QSL de 50 places et 2 QSL de 80 places)
 4 530 m² SHON
 17,7 M€ TDC

PARTENAIRES

Chabal Architecte
 Oger International, BET
 Bureau Forgue, économiste



Adapter les structures pour une meilleure réinsertion

Quartiers courtes peines||||

FLEURY-MÉROGIS|Essonne||||

TOULOUSE-SEYSSSES|Haute-Garonne||||

NANTES|Loire-Atlantique||||

Construction de trois quartiers courtes peines (QCP)

CALENDRIER

Fin 2008 : livraison des QCP de Toulouse-Seysse et de Fleury-Mérogis

2009 : livraison du QCP de Nantes

CHIFFRES CLÉS

240 places au total :

- 3 500 m² SHON pour 120 places : QCP de Fleury-Mérogis ;

- 2 200 m² SHON pour 60 places : QCP de Toulouse-Seysse et de Nantes.

PARTENAIRES

Fleury-Mérogis
Atelier d'Architecture
Ph. Ch. Dubois, architecte
mandataire
BETCI, BET associé

Toulouse-Seysse
Basalt Architecture,
architecte mandataire
SCOP'ING, BET associé



Proposer une alternative à la maison d'arrêt

Annoncés par le garde des Sceaux, Dominique Perben, en avril 2005, les QCP relèvent d'un nouveau concept. Ils visent à :

– garantir l'exécution de la peine dans des structures adaptées, situées à proximité des maisons d'arrêt ;

– prévenir la récidive par la mise en œuvre de programmes collectifs de réinsertion.

Destinés aux détenus condamnés à de courtes peines, et sur la base d'une démarche volontaire de leur part, les QCP offrent une alternative à l'incarcération en maisons d'arrêt, auxquelles ils restent néanmoins rattachés. Trois établissements feront office de pilotes pour ce nouveau concept avant qu'il ne soit généralisé : Fleury-Mérogis, Toulouse-Seysse et Nantes.

À peine quatre mois après l'annonce par le garde des Sceaux de la mise en œuvre de ce nouveau concept, l'Agence a lancé en juillet 2005 les consultations pour les concours de maîtrise d'œuvre des QCP de Fleury-Mérogis et Toulouse-Seysse. Le troisième quartier est réalisé selon la procédure innovante du contrat de partenariat public-privé.

En décembre 2005, l'Atelier d'Architecture Ph. Ch. Dubois, associé au bureau d'études techniques BET-CI, a été proposé par un jury pour la réalisation du QCP de Fleury-Mérogis. Au début de l'année 2006, c'est le groupement Basalt Architecture, architecte mandataire, et SCOP'ING, bureau d'études techniques, qui a été retenu pour le QCP de Toulouse-Seysse. Le QCP de Nantes a donné lieu à des études de faisabilité.

Les permis de construire ont été obtenus en août 2006, sur la base des dossiers d'APS. **Les dossiers d'APD ont été l'occasion d'affiner la programmation avec la DAP et la DAGE, de façon à optimiser les choix des équipements de sûreté** en cohérence avec la logique de fonctionnement du concept QCP et les meilleures pratiques de l'administration pénitentiaire. Ces réflexions ont été menées par l'Agence de façon coordonnée sur les trois sites.

ÉTUDES DE FAISABILITÉ SUR LES TERRAINS PÉNITENTIAIRES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE QCP

Une étude menée en 2006 a permis de mettre en évidence la faisabilité de la construction de huit QCP sur les terrains pénitentiaires des établissements de Brest, Toulon-La Farlède, Perpignan, Longuenesse, Laon, Varennes-le-Grand, Saint-Quentin-Fallavier, Lorient-Plœmeur, auxquels ils seront rattachés.

Chacun de ces quartiers courtes peines comptera 60 places. En 2007 débutera la phase opérationnelle sur la base du programme de QCP mis au point avec la DAP sur les sites pilotes de Toulouse-Seysse et Fleury-Mérogis.

Outre-mer

SAINT-DENIS | La Réunion | Nouveau centre pénitentiaire



.....
*Apporter
 des solutions
 innovantes
 et adaptées*

Pour remédier aux problèmes de surpopulation carcérale et à la vétusté de l'actuelle maison d'arrêt, située en plein centre-ville de Saint-Denis, il a été décidé de construire un nouvel établissement dans le quartier de Domenjod, sur la commune de

Saint-Denis. Il comprendra : deux maisons d'arrêt hommes ; une maison d'arrêt femmes ; un centre de détention femmes ; un quartier pour mineurs ; un centre de semi-liberté. Le centre pénitentiaire s'implantera dans un paysage magnifique, le terrain offrant d'un côté des vues sur la mer, de l'autre sur les montagnes du centre de l'île. Le jardin suspendu que créent les terrasses végétalisées du bâtiment d'accueil des familles, en diminuant fortement l'impact visuel des constructions, ne rendra présentes que les ailes métalliques des bâtiments d'hébergement dans un vallon de verdure.

En 2006, au terme d'un travail très actif d'acquisitions foncières et de relogements des riverains, les terrains ont été libérés en totalité. L'Agence a notifié le démarrage des travaux en mai 2006 : l'entreprise a pu réaliser ainsi l'ensemble des terrassements et une grande partie du gros œuvre. En parallèle, la ville de Saint-Denis a réalisé l'accès au centre pénitentiaire, livré en totalité au mois de septembre.

CALENDRIER

Octobre 2003 : choix du site
Juin 2004 : DUP
Avril 2005 : attribution du marché
Mai 2006 : début des travaux
2^e trimestre 2008 : livraison

CHIFFRES CLÉS

550 places
 25 000 m² SHON
 89,1 M€ TDC

PARTENAIRES

Léon Grosse (mandataire) /Architecture Studio/OTH Bâtiments/J.-F. Delcourt, groupement de conception-réalisation
 Coteba (mandataire)/GLI/Draudard, AMO généraliste BEHI/CNAM, AMO thermique et cyclonique

DUCOS | Martinique | Extensions du centre pénitentiaire

Seul établissement pénitentiaire de la Martinique, Ducos connaît une grave situation de surpopulation carcérale. En complément à la perspective de réalisation d'un deuxième site pénitentiaire, la Chancellerie a décidé en 2004 le lancement de deux extensions : la première intra-muros, la seconde extra-muros.

La première extension de 80 places est réalisée sur l'emprise partielle des ateliers de main-d'œuvre pénale, peu utilisés. À l'issue d'un concours lancé en 2005, un marché de conception-réalisation a été attribué au groupement Comabat/Lorenzo Architecture/Guez Caraïbes. **L'année 2006 a permis**

la poursuite et l'achèvement des études de conception puis la réalisation à 80 % des travaux.

Pour la seconde extension en revanche, l'évolution rapide des besoins a conduit l'administration pénitentiaire à reconsidérer les données du programme pour répondre à l'urgence. Ainsi, le ministère de la Justice a décidé en fin d'année de réorienter le programme de l'extension 2, laquelle sera affectée en totalité à de la détention pour hommes, en lieu et place des femmes et mineurs. Sa capacité sera portée de 100 à 150 places. Une consultation pour la rédaction d'un nouveau programme sera lancée en 2007.

CALENDRIER

2005 : concours et attribution du marché de conception-réalisation
2006 : études et réalisation de 80% des travaux de l'extension 1
2005/2006 : études de faisabilité et programmation de l'extension 2
2006 : décision de réorienter le programme de l'extension 2

CHIFFRES CLÉS

Extension intra-muros :
 80 places/1 420 m² SHON /6 M€
 Extension extra-muros :
 150 places

PARTENAIRES

Comabat, entreprise principale/Lorenzo Architecture/Guez Caraïbes I2C, assistant maître d'ouvrage
 APAVE, contrôle technique
 CPC, CSPS



.....
*Accroître
 rapidement
 la capacité
 de l'unique
 établissement
 pénitentiaire
 du Département*

FAA'A NUUTANIA | Polynésie

Extension du centre pénitentiaire

CALENDRIER

2004-2006 : recherches foncières

2007 : études de programme

CHIFFRE CLÉ

130 places (extension)

Faa'a Nuutania est le principal centre pénitentiaire de la Polynésie française, et le seul de l'île de Tahiti. L'établissement comporte une capacité théorique de 130 places, et dispose de quartiers maison d'arrêt, centre de détention, mineurs, et d'une maison d'arrêt pour femmes. La surpopulation carcérale y atteint une proportion préoccupante (320 personnes en octobre 2005) d'autant que deux tiers des détenus sont condamnés et que l'établissement offre actuellement très peu d'infrastructures permettant une prise en charge de la détention dans sa durée (travail, formation professionnelle, etc.).

L'Agence a été missionnée pour l'étude d'un projet de desserrement de cet établissement, projet dont la difficulté principale est la recherche d'un foncier, ressource rare sur l'île de Tahiti.

En 2005, à la suite du changement politique local, une mission conjointe Agence/DAP a eu lieu au

mois d'octobre, permettant de mener une analyse partagée sur la situation foncière très complexe de l'établissement, et de définir en concertation avec tous les acteurs locaux les bases d'un programme d'extension – de type centre de détention – soit sur le site actuel de Nuutania, soit sur un terrain nouveau à proposer par le territoire.

Les discussions avec le gouvernement polynésien et l'étude des différentes possibilités foncières se sont poursuivies fin 2005 et début 2006. Au terme de ces démarches, **le ministère a retenu l'option d'une extension sur le site initial de Nuutania**, et le gouvernement polynésien a procédé à la mise à disposition des terrains nécessaires à l'opération dans le courant de l'été 2006.

Le travail de calibrage de l'établissement a été engagé fin 2006. Il se poursuivra en 2007 avec les études de programme.



Le principal centre pénitentiaire de Polynésie française

RÉMIRE-MONTJOLY | Guyane

Extension extra-muros du centre pénitentiaire

CALENDRIER

Octobre 2005 : début des études de programmation et de préféabilité

Début 2007 : analyse des résultats d'études

CHIFFRE CLÉ

100 places (extension extra-muros)

PARTENAIRE

Atelier 21, programmation

Du fait de la surpopulation du centre pénitentiaire, le ministère de la Justice a décidé la construction d'une extension d'une centaine de places sur le site du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly : un bâtiment d'hébergement carcéral et ses dépendances. Une extension intra-muros de 80 places est déjà en cours de construction sur les crédits d'investissement de la DAP. **L'Agence a engagé les études de programmation et de préféabilité en octobre 2005. Les orientations issues de cette étude, élaborées en juin 2006, sont en cours d'analyse par les services de la DAP.**

Accroître la capacité d'hébergement



L'Agence modernise les plus grands centres pénitentiaires

La France dispose aujourd'hui de 188 établissements pénitentiaires, dont trois grands établissements qui accueillent actuellement plus de 15 % de la population pénale. Il s'agit des maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et Paris-La Santé, toutes deux situées en région parisienne, et du centre pénitentiaire des Baumettes (Bouches-du-Rhône).

L'état de vétusté de ces grands établissements a été souligné dans de nombreux rapports (commission européenne de prévention de la torture, Assemblée nationale, Sénat) et a conduit l'administration pénitentiaire à programmer des travaux de remise à niveau.

Concernant la rénovation de Paris-La Santé, le gouvernement a pris la décision d'engager cette opération à travers un partenariat public-privé.

La mise au point de ces projets s'inscrit dans un contexte fort :

- des établissements « hors normes » : plus grande prison française, sinon d'Europe pour Fleury-Mérogis, établissements de plus de 1 000 places pour les autres – alors que la taille moyenne des établissements existants est de 250 places, et que les établissements du programme pénitentiaire en cours de réalisation auront une taille moyenne de moins de 600 places (hors établissements pénitentiaires pour mineurs d'une capacité de 40 à 60 places) ;
- un contexte de déficit des places de détention ;
- une contrainte très lourde de travaux en site occupé, avec un phasage à étaler dans le temps et des organisations complexes de chantier et de sûreté à concevoir et mettre en place ;
- la nécessité de tenir compte des progrès accomplis par les grands programmes livrés récemment en construction neuve (livraisons du programme 4 000) et ceci tant sur le plan de la sécurité (forte demande des personnels et de la société) que de la fonctionnalité et de l'hygiène.

La bonne compréhension et l'intégration de ces données ont été permises grâce à une forte concertation, notamment avec l'administration pénitentiaire, tant au stade des études de faisabilité et d'élaboration des programmes que pendant le déroulement des études de conception.

En 2006, les travaux bien engagés à Fleury-Mérogis ont permis de parfaire la doctrine conjointe DAP/Agence, en matière d'organisation pratique, juridique et sécuritaire des travaux en site occupé, nécessaire à la continuité du service pénitentiaire.



MARSEILLE-LES BAUMETTES

Bouches-du-Rhône Rénovation du centre pénitentiaire

CALENDRIER

2006 – 2008 (séquences 1a et 1b) : réfection des 3 porteries, des réseaux structurants, des miradors et murs d'enceinte

2009 – 2014 (séquence 1c) : rénovation des bâtiments hors détention

2008 – 2009 (séquence 2) : construction du mess et du centre de maintenance

2009 – 2014 (séquence 3) : rénovation du CPF et des 4 bâtiments d'hébergement de la MAH

2010 – 2014 (séquence 4) : rénovation des 4 bâtiments d'hébergement de la MAH

CHIFFRES CLÉS

1 360 places
58 000 m²
134 M€

PARTENAIRES

Icade Arcoba et Icade G3A, AMO

Deux maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes :

Rénovation générale :

OTH, mandataire
Atelier 9, architecte
Séchaud, BET courants forts/courants faibles
AB7D, BET sûreté

Constructions neuves :

mess du personnel, ateliers de maintenance et garages
Basalt Architecture, mandataire
Scop'ing, BET tous corps d'état

La rénovation est devenue nécessaire, compte tenu de l'état de vétusté de l'établissement et de l'évolution des normes pénitentiaires. Elle concerne :

– la maison d'arrêt des hommes (MAH) mise en service en 1940, agrandie en 1987 (par un bâtiment d'hébergement supplémentaire), et totalisant 45 173 m² SHON ;

– le centre pénitentiaire des femmes (CPF), qui compte un quartier maison d'arrêt et un quartier centre de détention, mis en service en 1940, et totalisant 12 782 m² SHON.

Le programme technique touche à la réfection systématique tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs : réseaux (électricité, ventilation, eau), corps d'état architecturaux (sols, peintures), gros œuvre (façades, toitures, revêtements des cours).

Le programme fonctionnel intègre une amélioration des bâtiments d'hébergement et des conditions de détention : escaliers de secours supplémentaires, offices repas, isolation du coin sanitaire en cellule, douche dans chaque cellule, locaux poubelles, etc.

Autre point d'amélioration, **les conditions de travail des personnels** : bureaux de surveillants à chaque étage, équipements pour prendre en compte la féminisation croissante du personnel, ergonomie et ventilation des postes de travail sécurisés, rénovation et isolation phonique de la salle du piquet, etc.

Cet effort de rénovation va permettre de s'approcher du niveau de prestation des établissements neufs récemment livrés. Il comporte aussi des spécificités propres au site des Baumettes, à savoir principalement :

- **Une amélioration de la gestion des flux**, à travers :
 - la refonte de la porterie de la MAH, avec une entrée du personnel distincte de l'entrée des familles se rendant aux parloirs ;
 - la refonte de la porterie Martini (l'une des portes d'entrée, donnant sur la carrière du même nom), avec le doublement du sas véhicules qui concentrera toutes les entrées ;
 - l'isolation des circuits détenus/avocats et familles, et la création d'un sas fourgon au greffe afin de faire entrer les détenus comme dans les établissements neufs ;
 - la création d'un local d'accueil des familles avec un accès distinct et l'ouverture d'un poste de surveillance sur l'extérieur.

- **Une amélioration de la sécurité** grâce à :
 - la modification de l'implantation des miradors et la sécurisation du périmètre ;
 - la création d'un véritable poste de centralisation



Une opération complexe en site occupé

de l'information (PCI) protégé et la séparation des flux de détenus dans l'axe de la galerie centrale dont la largeur totale sera rétablie, ce qui améliorera la covisibilité entre les postes de surveillance.

• Diverses améliorations fonctionnelles :

- la construction en dehors de l'enceinte pénitentiaire d'un nouveau bâtiment regroupant le mess, 20 chambres pour des stagiaires et des locaux syndicaux ;
- l'agrandissement du centre interrégional de formation (CIRF) et des archives ;
- la reconfiguration des parloirs et du greffe ;
- la construction de nouveaux ateliers de maintenance et de garages dans la carrière Martini.

Compte tenu des contraintes de réalisation en milieu occupé (quatre grandes phases de travaux, huit opérations de transfert de détenus, huit ans de chantier), le coût final de l'opération est évalué à 134 millions d'euros TTC. Après une consultation infructueuse en 2005, des négociations ont été poursuivies en 2006 sur différents lots de travaux.

La première séquence de rénovation qui concerne les travaux sur la porterie Martini a pu être lancée. Une partie du site étant inscrit, l'Agence a également mené une concertation auprès de l'architecte des Bâtiments de France en vue de l'inscription du dossier de permis de construire.

FLEURY-MÉROGIS Essonne

Rénovation de la maison d'arrêt

Mise en service en 1968, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis est située à 25 km au sud de Paris, sur un vaste domaine pénitentiaire de 160 hectares. Elle comprend trois entités distinctes :

- la maison d'arrêt des hommes (MAH), qui dispose de cinq bâtiments en forme de tripale ;
- le centre des jeunes détenus (CJD), un bâtiment également en forme de tripale ;
- la maison d'arrêt des femmes (MAF), un bâtiment hexagonal.

Le programme de rénovation vise un double objectif de remise à niveau technique et technologique des bâtiments, et d'apports d'améliorations fonctionnelles et sécuritaires. Il tendra à une amélioration des conditions de vie en détention, des conditions de travail du personnel pénitentiaire et de l'accueil des familles et autres visiteurs.

Le point le plus remarquable de l'opération est la réalisation de ces travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité d'accueil de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites, activités des détenus, sûreté pénitentiaire, etc.).

Cet enjeu majeur explique d'une part le délai prévu pour l'ensemble des travaux qui, sans cette lourde

contrainte, pourraient être réalisés en trois ans, et d'autre part le coût final de l'opération, évalué à 401 millions d'euros TTC. De plus, pour la maîtrise d'ouvrage, la conduite de **cette opération est particulièrement complexe en termes de management des treize séquences de travaux, attribuées ou en cours d'attribution, et confiées à sept maîtrises d'œuvre distinctes.** Ainsi, une base de vie « maîtrise d'ouvrage » sur site regroupe les équipes de la maîtrise d'ouvrage et ses assistants, des différentes maîtrises d'œuvre et des agents de la maison d'arrêt dédiés à l'accompagnement de l'opération. **L'Agence a livré en 2006 les trois bâtiments d'accueil des familles et le mess du personnel rénové et élargi à d'autres fonctions sociales, dit espace ARENA.** Ils ont été inaugurés par le garde des Sceaux le 2 novembre. Par ailleurs, l'achèvement des travaux de remise en état à minima de 350 cellules insalubres permet de reloger des détenus pendant le chantier et d'organiser les différentes opérations tiroirs. **Les travaux principaux de rénovation ont ainsi pu débuter en janvier 2006 :** rénovation des hébergements de la MAH, travaux de VRD généraux hors enceinte, et rénovation de la production calorifique (chaufferie de 45 MW) et du réseau de distribution primaire.

CALENDRIER

- Mars 2005 :** fin de la réfection des réseaux électriques primaires
- Mai 2006 :** livraison de 350 cellules remises en état a minima
- Mai – septembre 2006 :** livraison de trois bâtiments d'accueil des familles
- Mai 2006 :** livraison du mess du personnel – espace ARENA
- 2008 – 2013 :** rénovation des 5 tripales de la MAH
- 2008 :** livraison du bâtiment D6
- 2011 :** livraison de l'extension des bâtiments centraux de la MAH
- 2014 :** livraison de la MAF
- 2015 :** livraison du CJD

CHIFFRES CLÉS

3 600 places
170 000 m²
401 M€

PARTENAIRES

DDE de l'Essonne (91)
COTEBA Développement,
assistant à maîtrise
d'ouvrage



Améliorer les conditions de vie et de travail

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES FAMILLES ET DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Trois maisons d'accueil des familles, situées hors enceinte pénitentiaire, remplacent l'unique installation légère et provisoire qui se trouvait devant la maison d'arrêt des hommes. Destinées à améliorer et humaniser l'accueil des familles, ces maisons ont été conçues par les architectes associés Babled, Nouvet et Reynaud. Construit en 1964, l'ancien mess implanté à l'extérieur de l'enceinte contrôlée, face à la maison d'arrêt des hommes, a été entièrement repensé et rénové. Après désamiantage, le bâtiment a fait l'objet d'une mise à niveau technique et d'un réaménagement. Cette réhabilitation a été conçue par les architectes Béguin & Macchini.

Conditions de vie en détention

Avec la création d'une douche dans chaque cellule – en grande majorité individuelle – les détenus disposeront d'un coin sanitaire aménagé pour préserver l'intimité, d'eau chaude, ainsi que de prises électriques supplémentaires permettant d'installer une plaque chauffante et un réfrigérateur. Des préaux de 100 m² seront créés dans les cours de promenade. Chaque tripale comportera des cellules pour handicapés. Les offices d'étages permettront le stockage des chariots chauffants pour les repas.

Conditions de travail du personnel

Les surveillants disposeront de bureaux et de chambres de veille rénovés dans les bâtiments de détention, de vestiaires hommes/femmes séparés pour tenir compte de la féminisation effective du métier de surveillant, d'un restaurant moderne, et d'une manière générale de l'apport d'outils informatisés d'exploitation et de gestion.

Conditions d'accueil des familles et des visiteurs

Les améliorations les plus significatives sont l'accessibilité des personnes handicapées, l'augmentation notable de la capacité d'accueil des parloirs, et la construction hors enceinte de trois maisons d'accueil, organisées en trois pôles : espace d'attente pour les familles avant l'accès au parloir, espace juridique et associatif, espace pour les personnes libérées.

Remise à niveau technique

Elle concerne le clos et le couvert (ouvrages structurels défectueux, menuiseries extérieures), les équipements techniques (courant électrique, eau chaude, chauffage, climatisation, ventilation, plomberie, ascenseurs), les corps d'état secondaires (réfection de tous les aménagements intérieurs), le remplacement de l'ensemble du mobilier et la sécurité incendie.

Améliorations fonctionnelles

Elles concernent le réaménagement général de la voirie pour améliorer les flux de piétons et de véhicules (vitesse, stationnement, etc.), le regroupement des services communs en position centrale (services médicaux centraux, unité de consultation et de soins ambulatoires, service médico-psychologique régional et pharmacie centrale), la création d'un quartier « arrivants » dans chaque tripale, et l'installation du pôle social et médical du personnel dans les locaux du mess.

Améliorations sécuritaires

La sécurité passive sera améliorée par la création d'un poste de centralisation de l'information et d'un mirador central avec vue à 360° installés dans la MAH, et par la création d'un glacis de sécurité à l'extérieur des enceintes. La sécurité active sera mise à niveau avec des dispositifs technologiques contemporains.



TRAVAUX RÉALISÉS

Réfection des installations électriques primaires, achevée en mars 2005.

Rénovation des VRD (voiries et réseaux) : travaux préliminaires achevés en avril 2006.

La séquence 1 des travaux est en cours pour une durée de 82 mois et sera suivie de la séquence 2 prévue pour une durée de 28 mois.

Rénovation du chauffage et de la chaufferie de distribution primaire d'eau chaude, travaux en cours, prévus pour une durée de 25 mois.

Création d'hébergement provisoire par la remise en état a minima de 350 cellules en mai 2006. Construction d'un bâtiment provisoire D6 à la maison d'arrêt des hommes, début des travaux en 2007 pour une durée de 6 mois.

Rénovation des bâtiments d'hébergement, démarrage du chantier de la première tripale en janvier, prévu pour une durée de 82 mois, suivi d'une deuxième séquence de 29 mois.

Restructuration et extension des bâtiments centraux (administration, parloirs, greffe...), démarrage du chantier en 2007.

Construction de trois maisons d'accueil des familles pour la maison d'arrêt des femmes, des hommes et le centre pénitentiaire pour les jeunes détenus. Mise en service en novembre 2006.

Rénovation et extension du mess Arena (restaurant administratif du personnel). Mise en service en juin 2006.

Rénovation des cuisines relais. Début des travaux en 2008 pour une durée prévisionnelle de 30 mois.

MAÎTRE D'ŒUVRE

Séchaud & Metz

Jacobs France

Sarea, Alain Sarfati, architecte
OTH Bâtiments mandataire

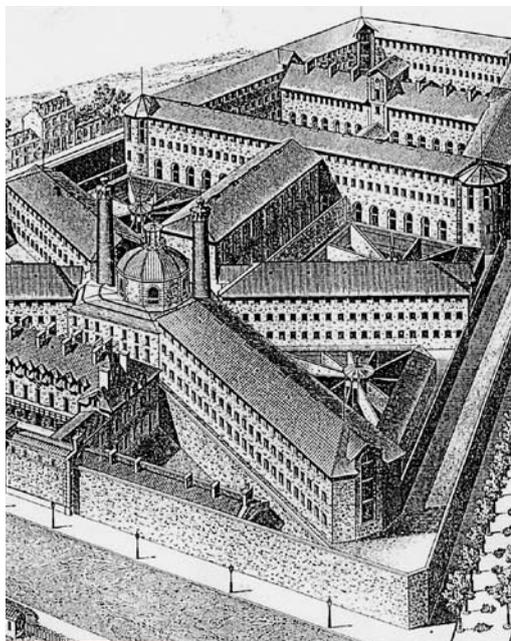
Francine et René Imholz, architectes mandataires
Thierry Beaulieu, architecte, Beaulieu Ingénierie, BET

BNR architectes, mandataires – Atelier des Constructions,
BET structures – INGESP'I, BET fluides – ATPI, BET VRD
Complementerre, paysagiste – MD.ETC Ducroux, économiste
de la construction

Arwytec, BET cuisine, mandataire – SCP Béguin & Macchini,
architectes – Sergec, BET lots techniques

Non attribué

PARIS-LA SANTÉ | Réhabilitation de la maison d'arrêt



Rénover l'unique établissement pénitentiaire parisien

Construite entre 1862 et 1867, la maison d'arrêt de La Santé n'est pas seulement un équipement indispensable au bon fonctionnement des institutions judiciaires de la capitale. Elle est un véritable emblème, une référence culturelle et symbolique dans l'histoire de la justice française, et un témoignage remarquable de l'architecture pénitentiaire du XIX^e siècle dans Paris intra-muros.

Sa rénovation complète, nécessitée par une situation de vétusté alarmante, est en même temps un projet de modernisation d'un équipement faisant aujourd'hui partie intégrante du paysage urbain parisien, confortant sa valeur d'usage et sa valeur patrimoniale.

L'opération de restructuration de la maison d'arrêt fait partie du programme de rénovation des plus grands établissements pénitentiaires français. Cette opération devient urgente à brève échéance, car des événements récents ont révélé, outre les problèmes déjà connus de vieillissement des bâtiments, une réelle fragilisation de certains éléments de structure. Pour des raisons de sécurité, le ministère de la Justice a décidé de fermer deux blocs d'hébergement de la maison d'arrêt au cours de l'année 2006, puis un troisième en fin d'année. **La rénovation doit améliorer le niveau de sécurité pénitentiaire et le fonctionnement global de l'établissement, et répondre aux contraintes ré-**

glementaires et techniques. Par ailleurs, elle doit améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions de vie des détenus, et respecter la réglementation en matière de détention et de réinsertion.

La réhabilitation a été inscrite dans le programme de partenariat public-privé, lancé le 15 septembre 2005 avec application de l'ordonnance du 17 juin 2004. L'AMOTMJ a été mandatée par le ministère de la Justice par convention de mandat le 8 décembre 2005 pour conduire l'opération en PPP.

L'année 2006 a permis le recrutement des assistants techniques, économiques, financier et juridique de la personne publique. Ainsi, les missions des conseils ont-elles pu démarrer en juin 2006 pour alimenter les groupes de travail mis en place avec la DAP, la DAGE et les utilisateurs (DRSP et direction de la maison d'arrêt). L'évaluation préalable démontrant l'intérêt pour la personne publique de recourir au contrat de partenariat en lieu et place d'un montage de maîtrise d'ouvrage classique a été finalisée dès la rentrée 2006 grâce à l'organisation mise en place. En décembre 2006, **l'Agence a obtenu l'avis favorable de la MAPPP, organisme expert, et a pu publier l'avis public d'appel à concurrence** démarrant ainsi en fin d'année la procédure de sélection du futur titulaire du contrat.

CALENDRIER

Juin 2006 : démarrage des missions des conseils et des groupes de travail

4 décembre 2006 : avis favorable de la MAPPP sur l'évaluation préalable

20 décembre 2006 : lancement de l'AAPC pour la consultation des groupements

2007 à 2008 : dialogue compétitif pour le choix d'un partenaire privé

Mi-2008 : attribution du contrat

Mi-2009 : démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

1 300 à 1 500 places
45 000 m² SHON

PARTENAIRE

Dexia-Ashurst, AMO juridique et financier
Algoé, AMO technique

L'AGENCE DÉVELOPPÉE

l'Agence maître d'ouvrage		PAGE 50
partenariats public-privé		PAGE 52
mesure de la performance		PAGE 53
les problématiques foncières au cœur de l'activité de l'Agence		PAGE 54
l'Agence sécurise et harmonise ses procédures		PAGE 56
l'Agence prend en compte le développement durable		PAGE 57
les missions transversales		PAGE 58



L'AGENCE MAÎTRE D'OUVRAGE

Avec la création de l'Agence en 2002, le ministère de la Justice s'est doté d'un opérateur d'études et de construction immobilière, qui met en œuvre les principaux programmes de la LOPJ. L'évolution progressive des missions de l'Agence entre 2002 et 2005, à travers plusieurs modifications de son décret statutaire et des conventionnements spécifiques avec la chancellerie (par exemple pour l'intervention foncière, l'assistance pour les PPP, ou encore l'intervention aux Antilles-Guyane, etc.), illustre le besoin croissant d'adaptation du dispositif opérationnel aux nouveaux enjeux de la gestion immobilière du ministère. L'article 205 de la loi du 9 mars 2004 consacre cette évolution statutaire en donnant à l'Agence la compétence de **maître d'ouvrage de plein exercice** à la demande du ministère.



L'année 2006 a été ainsi pour l'Agence celle d'une évolution statutaire majeure, vers un rôle de véritable maître d'ouvrage. En application des nouvelles dispositions législatives, l'Agence a proposé et fait approuver en juin 2006 une note d'orientation relative à la maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Un groupe de travail a été constitué par la suite, au niveau du ministère avec des représentants de l'Agence, visant à élaborer les modalités de mise en œuvre.

Fin 2006, au terme d'un travail concerté avec la chancellerie, un premier cadre conventionnel (protocole de maîtrise d'ouvrage de plein exercice) a

ainsi été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence. **Ses objectifs : simplifier, clarifier et dynamiser les relations entre le ministère et son opérateur immobilier, positionner plus clairement l'Agence dans sa qualité de maître d'ouvrage dans toutes ses composantes,** fluidifier la gestion des opérations et gagner en efficacité tout en préservant les prérogatives ministérielles, rendre plus efficace la gestion financière et comptable entre le ministère et l'Agence.

Une première opération – **le palais de justice de Caen** – a été confiée à l'Agence dans ce nouveau cadre.



Cette transformation en 2006 est d'une part une étape déterminante pour l'AMOTMJ et, d'autre part, un facteur de modernisation de la gestion immobilière du ministère.

Les éléments novateurs du dispositif par rapport au système du mandat peuvent être ainsi résumés :

- **Les relations entre le ministère et l'Agence, dans ce cadre, clarifient et dynamisent le jeu des différents acteurs** participant au « système ministère/opérateur » mis en place pour la réalisation des principaux investissements du ministère de la Justice.
- L'Agence, agissant pour le compte du ministère en qualité de maître d'ouvrage, est positionnée plus clairement et fortement **comme acteur de premier rang dans le dispositif de gestion des investissements.**
- L'Agence est maître d'ouvrage dès **la phase amont d'une opération** et son intervention peut se dérouler d'une manière fluide entre les différentes

phases de réalisation (études préalables de faisabilité, programmation, marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux – ou marché de conception réalisation). Le conseil d'administration demeure l'instance qui enregistre toutes les échéances importantes ; pour maintenir le maximum de fluidité dans la gestion des opérations, il est prévu qu'il puisse intervenir a posteriori sur certaines phases, dès lors que les directions ministérielles ont donné un accord de principe sur les sujets concernés. Pour les décisions essentielles que sont l'engagement d'une opération et la révision d'un coût final estimé définitif, il intervient obligatoirement a priori.

- L'AMOTMJ, dans le nouveau cadre, est missionnée pour gérer directement **les acquisitions foncières** pour le compte du ministère.
- **Les prérogatives ministérielles sont affirmées en ce qui concerne l'approbation du programme**, au terme des travaux d'un groupe de travail ministère/Agence.
- **Un système d'informations financières et comptables enrichi est mis en place** entre les directeurs de programme LOLF et l'Agence, ainsi qu'avec les services du département budgétaire et comptable ministériel.
- Le principe de fongibilité de gestion des crédits de paiement reçus par l'Agence au titre d'un programme LOLF est officialisé.

Le nouveau dispositif remplace ainsi les opérations au cœur des relations entre le ministère de la Justice et l'AMOTMJ. Il facilite le déroulement de la mission de l'Agence en sa qualité de maître d'ouvrage ; à charge pour celle-ci d'associer les directions utilisatrices des ouvrages à construire aux phases essentielles de conception du projet et de rendre compte, à tous les stades du projet, du déroulement de l'opération et de l'utilisation des moyens financiers qui lui sont transférés.

Le respect des objectifs définis, la traçabilité des décisions et l'analyse des informations d'un système dynamique d'informations opérationnelles et d'enregistrements financiers et comptables sont les éléments centraux du nouveau dispositif.



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

La consolidation et l'innovation

En 2006 l'AMOTMJ a poursuivi sa contribution à l'apprentissage de ces outils de dévolution performants, à travers la conduite de ses procédures, mais également via sa participation à l'activité de place sur les PPP.

En ce qui concerne la conduite des procédures, l'année 2006 a été placée sous le double signe de la consolidation et de l'innovation. Pour ce qui est de la consolidation, la conduite de la procédure du lot 2 pénitentiaire, intervenant de façon décalée de plus de 6 mois par rapport à celle du lot 1, a permis de poursuivre le travail d'établissement des cahiers des charges relatifs à ces contrats, en approfondissant certaines des clauses contractuelles dont une première version avait été définie pour le lot 1. De la même façon la procédure et son déroulement ont été affinés, pour pouvoir établir un meilleur cadre de dialogue avec les partenaires.

Quant à l'innovation, l'Agence s'est attelée à travailler sur trois sujets parmi les plus novateurs relatifs à ces contrats. En ce qui concerne l'intégration des services à la personne dans le périmètre des responsabilités transférées au partenaire privé en sus du bloc bâtiminaire, l'Agence, à l'occasion des travaux relatifs au lot 3, a réfléchi sur les meilleures conditions dans lesquelles une telle intégration pourrait se faire pour la partie publique, s'agissant de services d'une durée de vie sensiblement différente de celle des prestations bâtiminaires.

Dans le contexte des travaux relatifs à la rénovation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé en PPP, l'Agence s'est attachée à définir l'impact d'un projet de réhabilitation sur la documentation type d'un contrat de PPP, tout en veillant à ménager un espace suffisant pour l'expression de la créativité architecturale dans un espace naturellement contraint, et faisant qui plus est l'objet d'exigences de conservation.



Enfin, dans le domaine de la réalisation des palais de justice en PPP, l'Agence a travaillé à définir les conditions dans lesquelles pourrait être mise en œuvre la possibilité offerte par l'ordonnance contrats de partenariat, que l'État garde tout ou partie de la responsabilité de conception primaire des ouvrages, avec les conséquences induites en termes d'allocation des risques, comme les possibilités offertes par ces contrats d'étendre la responsabilité confiée au partenaire privé à certains services clés du fonctionnement des palais de justice, comme la gestion des archives.

En ce qui concerne sa participation à l'activité de place, l'Agence s'est associée à nombre de manifestations conduites avec le souci de diffuser les bonnes pratiques en matière de PPP, au premier rang desquelles sa participation au comité d'orientation de la mission d'appui aux partenariats publics-privés (MAPPP). Elle a eu également l'occasion de partager son expérience en bilatéral avec de nombreux ministères, dont ceux de l'Équipement et de la Défense.



MESURE DE LA PERFORMANCE

L'agence renforce ses démarches

Les démarches entreprises en 2005 ont été poursuivies en 2006 : enrichir la connaissance des coûts, le suivi de la consommation des ressources budgétaires, améliorer les prévisions en autorisations d'engagements et crédits de paiement, développer des indicateurs de performance et de qualité.

La systématisation des contrats de gestion par opération, assortie d'un reporting périodique des équipes de projet auprès de la direction générale, l'établissement de tableaux de bord de suivi des prévisions budgétaires par opération et par équipes de projet, la mise au point d'une fiche détaillée de suivi juridique et financier d'une opération sont les éléments notables de l'année 2006.

Cette année a aussi été consacrée à la mise au point d'une première phase de démarche de comptabilité analytique, afin de mesurer les coûts des différen-

tes activités de l'AMOTMJ. L'Agence a entrepris une réflexion sur une démarche de calcul de ses coûts de maîtrise d'ouvrage, dans une optique de comparaison avec le marché ou d'autres institutions publiques. Cette démarche sera développée en 2007. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, des tableaux de bord mensuels de prévision et d'exécution des dépenses ont été mis en place. Une attention particulière a été portée au contrôle et à la prévision de certains postes sensibles, tels que les frais de transport (budget annuel de l'ordre de 200 000 €).

Sur l'ensemble investissement et fonctionnement, une surveillance des délais de paiement est mise en place, avec l'édition périodique par équipes de projet et service des délais de paiement et, le cas échéant, des intérêts moratoires payés.



LES PROBLÉMATIQUES FONCIÈRES AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE

L'état d'avancement des acquisitions

Après deux années – 2003 et 2004 – de prospection, d'expertise, d'études de faisabilité sur les sites nécessaires à la réalisation du programme pénitentiaire de la LOPJ et de réalisation des dossiers nécessaires à la mise en œuvre des procédures d'urbanisme et d'acquisitions foncières, les années 2005 et 2006 ont été consacrées au suivi des procédures et à l'acquisition des terrains retenus, dans le respect des priorités données à la construction des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

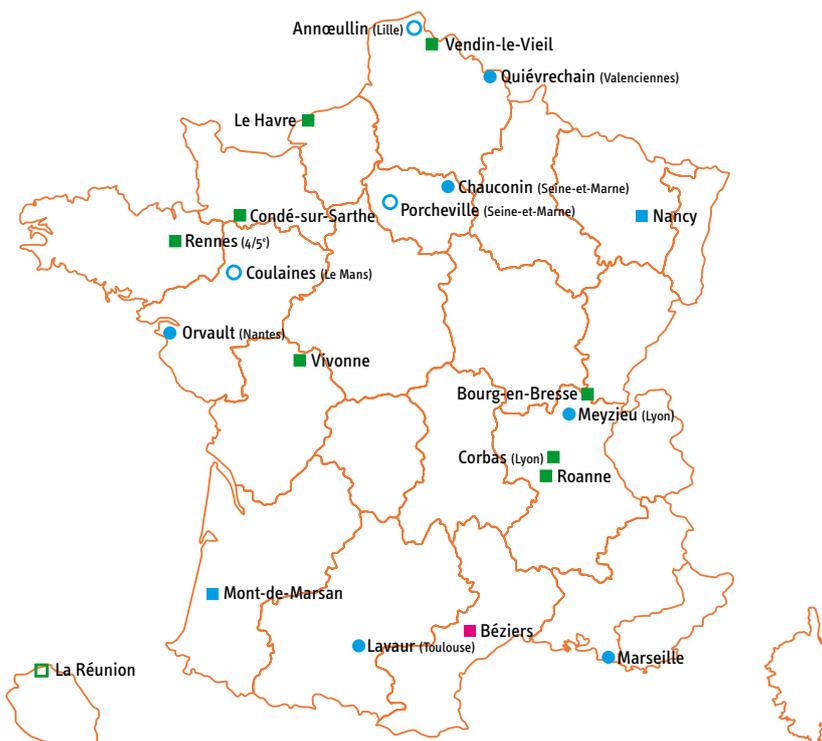
Après l'acquisition d'un premier terrain en 2004 (Béziers) et de huit terrains en 2005, douze autres terrains ont été acquis en 2006.

L'acquisition de cette vingtaine de terrains en deux ans a nécessité la mise en œuvre par le service foncier et urbanisme de 33 procédures, dont 25 relatives au foncier et 8 à l'urbanisme. De plus, 13 procédures d'urbanisme ont été initiées directement par les collectivités locales. Ainsi ont été acquis :

- les terrains pour la réalisation de trois établissements pénitentiaires pour mineurs du lot 1 : Quiévrechain (Valenciennes), Meyzieu (Lyon), Chauconin (IdF est) ;
- les terrains pour la réalisation de quatre établissements pénitentiaires pour mineurs du lot 2 : Marseille, Orvault (Nantes), Lavour (Toulouse), Porcheville (IdF ouest) ;
- les terrains pour la réalisation de trois établissements pénitentiaires pour majeurs réalisés en conception-réalisation : Bourg-en-Bresse, Mont-de-Marsan, Rennes Vezin-le-Coquet ;
- le terrain de Domenjod (île de la Réunion) pour la réalisation en conception-réalisation d'une nouvelle maison d'arrêt ;
- les terrains pour la réalisation de deux maisons centrales de Condé-sur-Sarthe (Alençon) et Vendin-le-Vieil ;
- les terrains pour la réalisation de quatre établissements pénitentiaires pour majeurs réalisés en partenariat public-privé : Béziers, Nancy, Roanne, Lyon ;
- deux des trois terrains du 2^e lot d'établissements à réaliser en partenariat public-privé : Vivonne (Poitiers) et Coulainnes (Le Mans) ;
- le 1^{er} des 3 terrains du 3^e lot d'établissements à réaliser en partenariat public-privé : Annœullin (Lille).

L'acquisition de ces terrains – celui de la Réunion non compris – a concerné 62 propriétaires diffé-

Carte des acquisitions réalisées en 2004-2005-2006



rents et 18 exploitants, soit autant d'actes de vente précédés parfois de promesses de vente, de jugements d'expropriation et de conventions d'éviction des exploitants.

L'acquisition par voie amiable a toujours été privilégiée et a permis de trouver des accords avec 46 propriétaires et avec l'ensemble des exploitants. L'expropriation n'a ainsi concerné que trois sites (Coulainnes près du Mans, Annœullin près de Lille et Porcheville en région parisienne).

En 2006, le service foncier et urbanisme a également engagé les procédures d'acquisition de deux autres terrains : Ajaccio pour la réalisation de l'établissement pénitentiaire pour majeurs en Corse-du-sud et Réau (Seine-et-Marne) pour la réalisation du centre de détention qui fait défaut en région parisienne.

Les autres terrains à acquérir dans le cadre de la LOPJ – à savoir Orléans, Nice, Ile-de-France, Dunkerque, Colmar, Guadeloupe et Beauvais – sont à des stades moins avancés qui n'ont pas permis d'engager de procédures d'acquisition ou d'urbanisme en 2006.

Enfin, l'année 2006 a été marquée par la signature d'un protocole d'assistance par le directeur des services judiciaires, le directeur de l'Administra-

tion générale et de l'Équipement et le directeur de l'AMOTMJ pour que l'Agence procède, pour le compte des services judiciaires, à l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de palais de justice. Ainsi, le service foncier et urbanisme a engagé en 2006 les acquisitions amiables de l'emprise nécessaire à la réalisation du palais de justice d'Aix-en-Provence.

Ces procédures foncières et d'urbanisme, menées simultanément, sont particulièrement longues (de 8 à 18 mois selon la nécessité de recourir à l'expropriation) et risquées car chaque étape est susceptible d'un recours contentieux. La sécurisation des procédures dans ce domaine est essentielle. Ainsi, sur les 33 procédures d'urbanisme et d'acquisitions foncières engagées par le service foncier et urbanisme, seulement 6 décisions ont fait l'objet de recours, dont 3 ont été déboutées.



Tableaux de bord fonciers

Pour assurer l'information des services centraux du ministère de la Justice, des tableaux de bord et des plannings synthétiques ont été réalisés par le service foncier et urbanisme et sont mis à jour régulièrement.

Les tableaux de bord indiquent de façon synthétique, pour chaque projet pénitentiaire ou judiciaire, les études réalisées ou en cours, l'état d'avancement des procédures engagées, les prestataires retenus, les réunions et les étapes les plus importantes, les problèmes rencontrés, les solutions trouvées, les contentieux en cours et ce, jusqu'à l'acquisition des terrains et l'aboutissement des procédures d'urbanisme. Il est ainsi possible de retracer l'historique du projet dans ses grandes lignes.

Les plannings synthétiques indiquent les délais prévisionnels des procédures d'urbanisme et d'acquisitions foncières établis de façon à être compatibles avec les procédures engagées en parallèle par les équipes de projet, notamment les procédures de désignation des concepteurs et constructeurs. Ces plannings font apparaître les principales étapes des procédures et les dates butoirs à ne pas dépasser. Ils permettent ainsi de se situer dans le temps et de prendre les mesures nécessaires pour éviter les retards.

Capitalisation des acquis

Du fait de la complexité croissante des procédures, de l'imbrication des sujets et de l'augmentation des contentieux, l'activité juridique du service foncier et urbanisme s'est développée plus largement au profit des équipes de projet afin de résoudre, avec l'assistance d'un cabinet juridique pluridisciplinaire, de nombreuses autres problématiques liées au droit de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.

Les analyses juridiques ainsi réalisées et les documents recueillis dans le cadre de la veille juridique assurée par le service foncier et urbanisme constituent une somme d'informations précieuses qu'il fallait mettre en valeur.

Le service foncier et urbanisme a donc engagé en fin d'année un travail important de tri, de classement par date, site, thème et mot-clé, et de recensement informatique de l'ensemble de ces documents devant permettre, d'une part, au service d'accéder très rapidement à l'étude recherchée et, d'autre part, de mettre à disposition des équipes de projet des fiches d'information juridique sur des thèmes récurrents.

||||| L'AGENCE SÉCURISE ET HARMONISE SES PROCÉDURES

L'année 2006 a connu la publication d'un nouveau Code des marchés publics. L'AMOTMJ a entrepris une démarche interne de commentaire et de partage sur les conséquences à en tirer dans la gestion concrète des procédures de marché.

Elle a poursuivi sa politique de mise à disposition des équipes de projet et des services de notes de référence et de guides de bonnes pratiques : sur la pondération des critères de jugement des offres, sur les dispositions concernant la sous-traitance dans les marchés traités par l'Agence, sur les modalités de publicité et de mise en concurrence applicables au sein de l'Agence au titre des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics, préparation d'une note identique sur les marchés relevant de l'article 30, politique sur le traitement amiable des réclamations des titulaires liées à l'exécution de marchés publics de prestations intellectuelles et de travaux et mode de règlement des litiges de toute nature extracontractuelle.

Le service juridique des marchés a été chargé, à la suite de l'approbation d'une note d'orientation sur la politique des assurances par le conseil d'administration de l'Agence, de suivre l'application de

cette politique et de renforcer son rôle de conseil auprès des équipes en ce domaine.

Au cours de l'année 2006, il a été associé à la préparation et à la notification de 126 marchés et a sécurisé les modalités de dématérialisation des procédures.

Il a aussi renforcé son rôle dans le traitement des dossiers contentieux liés à l'exécution des chantiers ou à la gestion des marchés et instauré une politique de collaboration et d'échanges sur ces sujets avec le bureau du contentieux de la direction de l'Administration générale et de l'Équipement du ministère de la Justice.

Le service juridique a développé également une politique d'échanges de réflexions et d'analyses avec la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie et des Finances.



L'AGENCE PREND EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'Agence en ce domaine, poursuivant et élargissant ainsi une pratique initiée de longue date de prise en compte des préoccupations d'exploitation-maintenance, de coût global, de qualité des systèmes énergétiques, de confort thermique ou encore de maîtrise des déchets de chantiers. Parmi les cibles HQE, les priorités sont différenciées selon qu'il s'agit de palais de justice ou d'établissements pénitentiaires. Dans le premier cas, l'insertion dans l'environnement, la gestion de l'énergie, la gestion de l'entretien-maintenance sont privilégiées. Dans le second cas, l'Agence est également attentive à la gestion de l'eau et des déchets, à la qualité sanitaire de l'air et de l'eau.

La dimension environnementale et de développement durable trouve une place à part entière dans la gestion des opérations, non seulement lors du choix des projets, mais dès les premières étapes de montage, de faisabilité, de programmation, de choix d'un site d'implantation. Elle est prise en compte globalement dans tous les processus de définition, de programmation, d'études et de construction.



La politique de développement durable conduite par l'Agence répond à une volonté gouvernementale relayée et développée par le ministère de la Justice auprès des différents opérateurs qui travaillent pour son compte.

En 2006, l'Agence a élaboré et fait approuver une politique générale de développement durable pour la grande majorité de ses projets, en maîtrise d'ouvrage publique ou en partenariat public-privé. Après avoir mené une opération pilote avec l'ADEME et le CSTB (palais de justice de Rouen) entre 2002 et 2005, il était souhaitable pour l'Agence et le ministère d'amplifier ces démarches, avec l'objectif de répondre aux engagements d'exemplarité de l'État en matière d'économie d'énergie.

Cette politique se décline très concrètement pour la majorité des opérations de l'Agence en fonction de ses caractéristiques et contraintes, **allant de la prise en compte dans la programmation fonctionnelle et technique des cibles environnementales**, jusqu'à la « certification HQE » incluant tous les aspects de management environnemental. Elle donne un cadre formalisé et cohérent, à l'action de



||| LES MISSIONS TRANSVERSALES

Pour capitaliser l'expérience et améliorer une démarche tournée vers la qualité, les missions transversales sont assurées par des services transversaux ou par des groupes de travail permanents, composés de représentants de différentes équipes placés sous la responsabilité d'un directeur et animés par un référent. Les principaux thèmes traitent du cœur des missions de l'Agence.

Des réunions périodiques permettent de rendre compte de la démarche mise en œuvre, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus et aussi de réorienter les travaux.

Programmation judiciaire et coûts

Cette mission aborde un sujet à la fois ambitieux et déterminant pour l'amélioration des pratiques de maîtrise d'ouvrage et pour l'accompagnement de la modernisation de la Justice. **Elle a pour objectif de capitaliser l'expertise de l'Agence et de développer sur un ensemble assez large de thématiques touchant à la définition en « amont » des projets de palais de justice** : savoir-faire et pratiques de programmation de l'Agence, relation utilisateurs, culture judiciaire, référentiels techniques, thématiques d'innovation dans la programmation, etc. Dans un objectif de qualité et d'amélioration des savoir-faire, **cette mission s'intéresse également à la traduction des programmes dans les projets architecturaux et aux phases ultérieures de développement du projet** : avec le prisme de la prise en compte des besoins des utilisateurs, quel est le retour d'usage des palais récemment construits ? Quels enseignements tirer des difficultés opérationnelles rencontrées ? Quelle perception des programmes par les concepteurs et quelle traduction architecturale et symbolique des orientations du maître d'ouvrage ? etc. Enfin, cette mission transversale vise à consolider l'expertise de l'Agence en termes de connaissance et de maîtrise des coûts des projets.

L'Agence a engagé en 2006 ces trois thématiques de front et un travail interne d'échanges (tables rondes), de cadrage méthodologique et d'analyse documentaire. Un document guide a été élaboré sur la thématique des coûts. Cette mission doit poursuivre et amplifier ses travaux en 2007 par des études spécifiques à lancer.

Programme fonctionnel et technique

POUR DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE PETITE TAILLE

En marge des grands programmes pénitentiaires que l'Agence met en œuvre pour le compte du ministère, de nombreux établissements vétustes et de petite taille posent une problématique spécifique. Anticipant les besoins futurs de renouvellement de ces établissements, cette mission transversale a pour objet d'explorer leur programmation, dans une démarche de recherche de solutions nouvelles.



L'Agence a engagé en 2006 un travail de capitalisation de l'expérience de programmation pénitentiaire en interne et élaboré à titre documentaire les premières bases programmatiques et esquisses de faisabilité envisageables. La concertation avec les services de l'administration pénitentiaire s'est engagée sur ces bases.

Guide des meilleures pratiques de l'agence

POUR ACCOMPAGNER LES JURIDICTIONS ET LES GESTIONNAIRES TOUT AU LONG D'UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE

L'accompagnement des utilisateurs concerne toutes les étapes du processus habituel d'une opération immobilière, des premières études de programmation ou de conception où il s'agit de recueillir et de formaliser leurs besoins, jusqu'à la mise en service.

Cette étude méthodologique, qui concerne plus particulièrement la phase de livraison du bâtiment aux utilisateurs, capitalise l'expérience de l'Agence dans ce domaine. **Elle attache une attention particulière à la formation d'un comité de pilotage, aux opérations préalables à la réception, aux autorisations administratives, à l'articulation des marchés de maintenance, à la gestion des garanties, et enfin la bonne prise en main du nouveau palais de justice par les utilisateurs.**

Les livrables sont un guide sur le bâtiment pour les utilisateurs et un mémento pour le chef de projet, un planning cadre et des fiches de procédure. Les deux opérations pilotes en la matière sont les palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe et de Thonon-les-Bains.

Montages opérationnels avec des partenaires publics territoriaux

Cette mission vise les montages opérationnels inspirés de la LOPSI et tous les modes de partenariat avec les collectivités locales. L'Agence dispose aujourd'hui d'une expérience établie sur des situations variées dans le domaine judiciaire (palais de justice de Douai, Caen, Chartres, etc.) et originale avec le montage LOPSI pour la réalisation de la maison d'arrêt de Rodez. **L'étude prévoit d'analyser tant les outils juridiques et les pratiques des autres ministères ou établissements publics – dont les établissements hospitaliers – que la perception de ces montages par les partenaires publics territoriaux**, pour ne retenir que les méthodes opérationnelles transposables à l'Agence. Cette action débouchera en 2007.



Proposition d'approche des immeubles classés monuments historiques

Jusqu' à présent, l'Agence était peu concernée par la conservation des monuments historiques, malgré quelques opérations connues mais peu significatives en nombre. Depuis peu, les dossiers nécessitant des interventions sur monuments classés ou inscrits se multiplient, tandis que la part dévolue à la réhabilitation devient prépondérante sur les travaux neufs.

Or, les pratiques courantes de programmation de l'Agence mettaient l'accent sur les diagnostics techniques des ouvrages existants, le programme fonctionnel, les coûts, mais pas encore sur une démarche de programmation de restauration, de conservation ou encore de restitution d'édifices classés.

Aussi l'AMOTMJ s'est-elle attachée à définir, en partenariat avec le ministère de la Culture, une méthodologie d'approche de ces monuments de façon à aboutir à un programme judiciaire fonctionnel, susceptible de se superposer dès le stade de la programmation avec les exigences de conservation.

La méthodologie opérationnelle mise en place a été testée à titre expérimental dans le cadre des travaux de programmation de **la cour d'appel de Nancy**, dans le courant de l'année 2006.

Valorisation de patrimoine

À l'instar de ce que fait la Mission de réalisation des actifs immobiliers (MRAI) pour le compte du ministère de la Défense, l'AMOTMJ souhaite valoriser, pour le compte du ministère de la Justice, le patrimoine devenu trop vétuste pour continuer à être utilisé à des fins pénitentiaires ou judiciaires. Sans disposer pour le moment du même dispositif juridique que la MRAI, le décret du 22 février 2006 a modifié les statuts de l'Agence pour lui permettre de réaliser des études et analyses préalables relatives à la valorisation du patrimoine du ministère de la Justice.

Une mission transversale « valorisation de patrimoine » a ainsi été définie et un groupe de travail interne à l'Agence a été constitué. Cette mission a pour objectif d'une part d'établir un guide méthodologique recensant les expériences approchantes de l'AMOTMJ, définissant une méthode d'analyse et indiquant des recommandations opérationnelles à suivre pour les prochains dossiers à traiter, et d'autre part de recenser les textes régissant les procédures domaniales pouvant être mises en œuvre dans un objectif de valorisation du patrimoine, tant en métropole que dans les DOM-TOM. Cette mission s'effectue en lien avec France Domaine.

L'AGENCE GÈRE GÈRE

la gestion des ressources humaines		PAGE 61
le budget de fonctionnement 2006		PAGE 62
les éléments clés de la gestion 2006		PAGE 62
l'exécution du budget par grands postes de dépenses		PAGE 62
annexes		PAGE 63



LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Emplois et effectifs : données globales

Les effectifs budgétaires 2006 de l'AMOTMJ ont été fixés à 78 emplois budgétaires (contre 71 en 2005). L'Agence a également géré 15 emplois budgétaires propres à l'EPPJP.

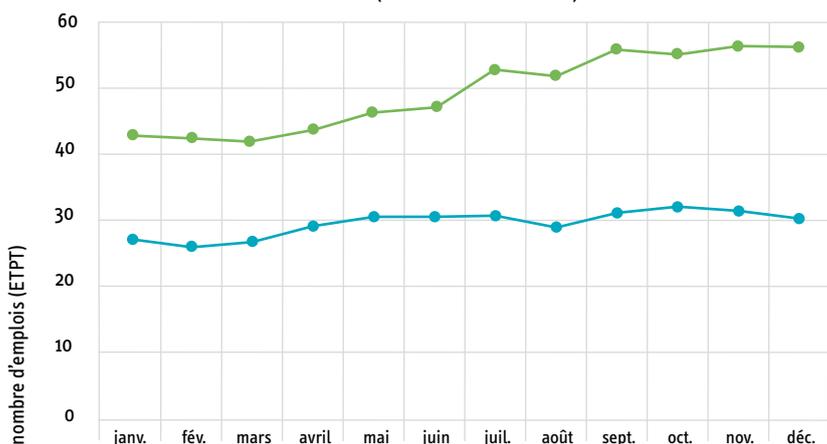
L'Agence a employé sur l'ensemble de l'année, au titre de la gestion commune AMOTMJ/EPPJP 128 agents, dont :

- 100 agents sur emplois budgétaires ;
- 25 agents sur crédits ;
- 2 agents mis à disposition ;
- 1 stagiaire de longue durée (4 mois).

Les effectifs permanents sont passés de 74 en décembre 2005 (dont 5 à l'EPPJP) à 91 en décembre 2006 (dont 10,5 à l'EPPJP).

Évolution des emplois (en équivalent temps plein travaillé) de l'AMOTMJ et de l'EPPJP en 2006

- Direction, services d'appui et de gestion, agence comptable
- Effectifs opérationnels



Flux gérés

En 2006, l'Agence a recruté 49 personnes :

- 26 agents permanents ;
- 23 agents non permanents ;

27 personnes ont quitté l'établissement :

- 10 agents permanents ;
- 17 agents non permanents ;

Des petits déjeuners sont organisés pour les nouveaux arrivants à l'Agence, dans l'objectif de recueillir leurs premières impressions et de faciliter leur accueil et leur intégration.



Formation continue

Compte tenu du fort turn-over à l'AMOTMJ, des formations ont été mises en place sur l'organisation judiciaire et pénitentiaire, en faisant appel à l'École nationale des greffes (ENG) et à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Profitant des compétences internes acquises sur la programmation du TGI de Paris, une formation sur les activités et fonctions du TGI a été dispensée. Par ailleurs, le chef du service juridique a tenu des séances de formation d'une demi-journée pour l'ensemble des équipes sur le nouveau Code des marchés publics. L'Agence est également « formatrice » dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage et du partenariat public-privé, ainsi que sur la réception des ouvrages par les utilisateurs.

- 36 sessions de formation ont été suivies (9 collectives, 27 individuelles) ;
- 20 organismes ont été sollicités pour ces formations ;
- 100 agents ont été concernés (93 au titre des formations collectives, 29 au titre des formations individuelles).

Instances paritaires

Les comités techniques paritaires (CTP) de l'AMOTMJ et de l'EPPJP ont été réunis conjointement, comme prévu par les textes statutaires, à trois reprises en 2006. Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS) ont été réunis à deux reprises.

À la fin de l'année 2006, il a été procédé au renouvellement des représentants du personnel des deux CTP (AMOTMJ et EPPJP).

L'hygiène et la sécurité au travail

Ces deux thèmes ont été des préoccupations fortes en 2006. L'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) a réalisé, à la demande du CHS, une mission de diagnostic sur les phénomènes de stress et de souffrance au travail. Un travail a par ailleurs été engagé, avec la collaboration de l'APAVE, en vue de l'élaboration du document unique recensant les risques professionnels. Des achats de matériel ergonomique ou de prévention de certains risques ont été effectués. Des actions de formation (en matière de protection incendie notamment) ont été organisées. La relance de la sensibilisation aux risques du tabac a été faite. Enfin, le médecin de prévention a continué à apporter un soutien actif aux différentes actions menées, chaque fois que son concours était nécessaire.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006

Les chiffres de la gestion 2006

L'Agence a disposé, pour sa propre gestion, en 2006, d'un budget de fonctionnement de 8 351 810 € HT, soit 9 988 764,76 € TTC (montant après décision modificative n°3). Elle a consommé les autorisations de dépenses à hauteur de 94,60 %, soit au total 7 900 812,29 € HT (9 449 371,46 € TTC).

Elle a en outre géré les moyens de fonctionnement de l'EPPJP, au titre de la convention de gestion passée entre les deux établissements.

L'ensemble de la gestion commune assurée a représenté en 2006 un total de 9 061 388,52 € HT (10 837 420,67 € TTC).

Ci-contre, la répartition de cet ensemble par grands postes, avec distinction de la part de chaque établissement :



L'exécution du budget par grands postes de dépenses

DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles représentent près de 61 % du budget. L'effectif moyen géré au titre de la gestion commune est passé, de 2005 à 2006, de 60,4 agents à 71,7 agents, dont 66,5 agents pour la seule Agence. Le turn-over a été très important : 9 départs, 19 arrivées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges fixes, avec un montant de 2,2 M€ (dont 1,9 M€ au titre des loyers et charges locatives), représentent plus de 28 % du budget total et influencent de façon décisive la consommation du budget.

Les charges variables ont un impact plus faible : avec un montant de 0,63 M€ (dont 0,19 M€ au titre des dépenses de transport), elles représentent 8 % du budget total dont 5% sont directement liés aux effectifs (transport, frais postaux, télécommunications, consommables, etc.).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de 0,13 M€ représentent 1,7 % du budget total. Elles ont été consacrées notamment à l'installation des nouveaux arrivants (mobiliers et équipements informatiques) et à la mise à niveau des serveurs informatiques et des licences ainsi que des parcs informatique et automobile. Par ailleurs une modification du logiciel comptable a été financée en vue de permettre un suivi analytique des dépenses sur le budget des opérations.



Les éléments clés de la gestion 2006

- Des réflexions et recherches sur de nouveaux locaux ont été menées en parallèle avec la négociation des baux.
- Un service dédié au budget de l'établissement et à sa logistique a été créé.
- Il a été procédé à une remise à niveau des serveurs, des licences et du parc informatique.
- Un contrôle de gestion plus étroit a été mis en place sur les postes de dépenses variables, notamment les frais de transport pour lesquels une nouvelle procédure de suivi a été instaurée.

Du côté des recettes, il est à noter que, pour la deuxième année consécutive la subvention de l'État a fait l'objet d'un gel important (398 277 € TTC, soit 5 % du montant inscrit en loi de finances).



Exécution du budget 2006

AMOTMJ et gestion commune AMOTMJ/EPPJP

	Crédits ouverts gestion commune après DM3	Total mandaté	Mandats crédits DM3 %	Crédits AMOTMJ seule après DM3	Total mandaté	Mandats crédits DM3 %	Mandaté EPPJP HT gestion commune	Mandaté EPPJP TTC gestion commune	Gestion propre EPPJP TTC	Budget 2006 EPPJP après DM2	% conso budget EPPJP
Total Investissement	135 006,00	134 394,56	99,55	135 006,00	134 394,56	99,55	0,00	0,00	26 080,02	67 197,80	38,81
Total Fonctionnement	3 693 060,26	3 446 344,44	93,32	3 135 295,15	2 897 538,02	92,42	548 793,88	656 357,48	91 468,72	815 681,00	91,68
Total Personnel	6 124 111,11	5 480 649,52	89,49	5 156 509,85	4 868 486,72	94,42	611 815,34	731 731,15	-	1 211 073,00	60,42
BILAN GÉNÉRAL DÉPENSES	9 952 177,37	9 061 388,52	91,05	8 426 811,00	7 900 779,30	93,76	1 160 609,22	1 388 088,63	117 548,74	2 093 951,80	71,90
										1 505 637 37	

Budget AMOTMJ en 2006 (investissement)

Autorisations d'engagements/ Crédits de paiement	avant 2005	2005	2006	Total
AE obtenues/opérations judiciaires	343 930 366 €	92 650 628 €	92 217 000 €	528 797 994 €
AE obtenues/opérations pénitentiaires	1 121 980 310 €	200 268 914 €	82 229 000 €	1 404 478 224 €
Total AE	1 465 910 676 €	292 919 542 €	174 446 000 €	1 933 276 218 €
CP obtenus/opérations judiciaires	136 883 495 €	43 470 000 €	43 215 000 €	223 568 495 €
CP obtenus/opérations pénitentiaires	283 796 229 €	34 120 000 €	101 416 000 €	419 332 229 €
Total CP	420 679 724 €	77 590 000 €	144 631 000 €	642 900 724 €

Marchés passés en 2006

Catégories/seuils	Marchés de travaux	Marchés de services	Marchés de fournitures
de 20 001 € HT à 49 999 € HT	1	42	2
de 50 000 € HT à 89 999 € HT	2	15	1
de 90 000 € HT à 149 999 € HT	2	9	néant
de 150 000 € HT à 229 999 € HT	2	1	3
de 230 000 € HT à 999 999 € HT	néant	6	1
de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT	2	4	néant
de 3 000 000 € HT à 5 899 999 € HT	2	2	néant
> 5 899 999 € HT	néant	1	néant

AAPC : Avis d'appel public à la consultation	EPM : Établissement pénitentiaire pour mineurs
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	HQE : Haute qualité environnementale
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage	JAP : Juge de l'application des peines
AOT-LOA : Autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat	LOLF : Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001)
APD : Avant-projet détaillé	LOPJ : Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
APS : Avant-projet sommaire	LOPSI : Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
ARACT : Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail	MA : Maison d'arrêt
BET : Bureau d'études techniques	MAF : Maison d'arrêt des femmes
CA : Cour d'appel	MAH : Maison d'arrêt des hommes
CD : Centre de détention	MAPP : Mission d'appui aux partenariats publics-privés
CHS : Comités d'hygiène et de sécurité	MOP : Maîtrise d'ouvrage publique
CJD : Centre des jeunes détenus	MRAI : Mission de réalisation des actifs immobiliers
CP : Centre pénitentiaire	PCI : Poste de centralisation de l'information
CPA : Centre pour peines aménagées	PLU : Plan local d'urbanisme
CPH : Conseil de prud'hommes	PPP : Partenariat public-privé
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment	QCP : Quartier courtes peines
CTP : Comité technique paritaire	QSL : Quartier de semi-liberté
DAGE : Direction de l'Administration générale et de l'Équipement	SAR : Service administratif régional
DAP : Direction de l'Administration pénitentiaire	SHON : Surface hors œuvre nette
DDE : Direction départementale de l'Équipement	SU : Surface utile
DPJJ : Direction de la Protection judiciaire et de la Jeunesse	TC : Tribunal de commerce
DRSP : Directions régionales des services pénitentiaires	TDC : Toutes dépenses confondues
DSJ : Direction des services judiciaires	TGI : Tribunal de grande instance
DUP : Déclaration d'utilité publique	TI : Tribunal d'instance
ENAP : École nationale de l'administration pénitentiaire	TPE : Tribunal pour enfants
ENG : École nationale des greffes	UVF : Unité de visite familiale
	VRD : Voirie et réseaux divers

Document édité par le service Cabinet/communication de l'AMOTMJ

Conception et réalisation **ANATOME 2007**

Crédits iconographiques

Couverture : Daniel Osso, Patrick H. Müller, Hervé Douris, Olivier Wogensky — Couverture intérieure : Nathalie Euvrie — Page 1 : Nathalie Euvrie — Page 2 : Nathalie Euvrie, Daniel Osso, Patrick H. Müller — Pages 4 à 7 : Nathalie Euvrie — Page 9 : Daniel Osso, Bouygues, Olivier Wogensky — Pages 10 et 11 : Véronique Chandelier/AMOTMJ, Clémentine Bagieu/AMOTMJ, Gilbert Cousteaux, Samir Mghazzi/AMOTMJ, R. Reybaud, Pierre Vurpas, Olivier Arene/ Christine Eidekins, Bouygues, Benoît Grimbert, Daniel Osso — Page 13 : Daniel Osso, Gilbert Cousteaux, Michel Rémon, AMOTMJ — Pages 14 à 16 : C.Lacène/N.Moutte- SCICOM- Ministère de la Justice — Page 17 : C.Lacène/N.Moutte- SCICOM- Ministère de la Justice, Marie Gourlet/AMOTMJ — Page 18 : Patrice Blot, Chrystèle Lacène - SCICOM- Ministère de la Justice — Page 19 : Caroline Montagné- SCICOM- Ministère de la Justice, Espace Construit — Page 20 : Chrystèle Lacène/N.Moutte- SCICOM- Ministère de la Justice, DR — Page 21 : Ville de Toulon — Page 22 : IMC/Thorel — Page 23 : Axis Conseil, AMOTMJ — Page 24 : Agence Coulon, Architecture Anne Démians — Page 25 : Olivier Arene/ Christine Eidekins — Page 26 : François Chochoy et Laurent Pierre, Artefactory — Page 27 : Jacques Ferrier — Page 28 : Vincent Brossy-Philippe Drancourt — Page 29 : Daniel Osso — Page 30 : Véronique Chandelier/AMOTMJ, Luc Martz Architecte — Page 31 : Olivier Wogensky — Page 32 : Gilbert Cousteaux — Page 34 : Atelier 9, Hervé Douris — Page 35 : Valode et Pistre, R. Reybaud — Page 36 : Images In Situ — Page 37 : Bernard Guillien, Studio Ernest, Jean-Philippe Pargade — Page 39 : Pierre Vurpas, Adrien Fainsilber — Page 40 : Chabal Architecte — Page 41 : Atelier d'architecture Ph. Ch. Dubois — Page 42 : Hervé Douris, Lorenzo Architecture, AMOTMJ — Page 43 : Karine Brougat/AMOTMJ, DR — Page 44 : Clémentine Bagieu/AMOTMJ, Maucuit Lecomte, Rachel Jung/AMOTMJ — Page 45 : Basalt Architecture — Page 46 : Patrick H. Müller — Page 47 : Maucuit Lecomte — Page 48 : Rachel Jung/AMOTMJ, Emile Vaudremer — Pages 50 à 56 : Nathalie Euvrie — Page 57 : Nathalie Euvrie, Franck Beloncle — Page 58 : Nathalie Euvrie — Page 59 : Nathalie Euvrie, Franck Beloncle — Page 61 : Clémentine Bagieu/AMOTMJ — Page 63 : Nathalie Euvrie.

Imprimé avec des encres végétales sur un papier certifié ISO 1400, respectueux de l'environnement.





Les collaborateurs
de l'Agence



2006